



## COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

### CANDIDATURE A L'APPROCHE TERRITORIALE DANS LES FONDS EUROPEENS 2021-2027

**LEADER 2023-2027** Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale  
**FEDER OS 5 2021-2027** Fonds de développement régional Objectif stratégique 5

**17 juin 2022**

## SOMMAIRE

*pages*

<b>PARTIE 1 : ZONE GEOGRAPHIQUE ET POPULATION CONCERNEES PAR LA STRATEGIE</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 2 : MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR LA CANDIDATURE</b>	<b>11</b>
<b>PARTIE 3 : ANALYSE DES BESOINS ET DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE 4 : DESCRIPTION DE LA STRATEGIE ET DE SES OBJECTIFS</b>	<b>26</b>
<b>PARTIE 5 : PLAN D’ACTIONS / LOGIGRAMME, MAQUETTE FINANCIERE</b>	<b>28</b>
<b>PARTIE 6 : FICHES-ACTION</b>	<b>32</b>
<b>PARTIE 7 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE</b>	<b>49</b>
<b>PARTIE 8 : MOBILISATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA STRATEGIE</b>	<b>55</b>
<b>PARTIE 9 : RESUME DE LA CANDIDATURE</b>	<b>56</b>

## **ANNEXES**

*p 58*

- 1 – Délibération du Conseil Communautaire de la Haute-Saintonge du 15 avril 2022
- 2 – Charte d’engagement du territoire signée du Président de la CDC Haute-Saintonge
- 3 – Statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

## PARTIE 1 :

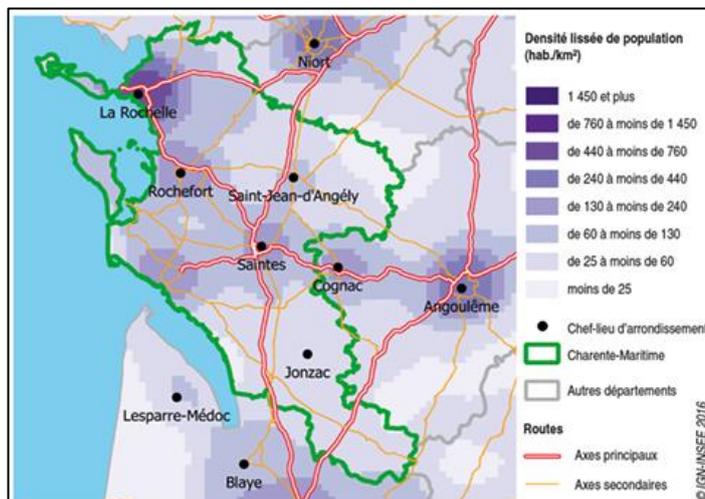
## LA ZONE GEOGRAPHIQUE ET LA POPULATION CONCERNEES PAR LA STRATEGIE

La Haute Saintonge est un vaste territoire au sud de la Charente-Maritime, entre Cognaçais et Bordelais. Elle comprend **68 000 habitants sur 129 communes et 1760 km<sup>2</sup>** (soit un quart du département).

C'est un territoire **rural très peu dense** avec un solde migratoire positif depuis les années 2000. **20 000 habitants supplémentaires sont attendus d'ici 2040**. Son architecture est structurée autour d'une dizaine de villes ou villages de 1000 à 4500 habitants et d'une centaine de communes de moins de 600 habitants.

Territoire **d'interface**, au contact de l'estuaire de la Gironde et de trois départements (Gironde, Dordogne, Charente), la Haute Saintonge bénéficie d'infrastructures de transport routières et ferroviaires structurantes, à proximité de pôles d'emplois et d'équipements influents : Bordeaux, Blaye, Saintes, Cognac, Angoulême...

Elle offre un **kaléidoscope** de paysages remarquables variés, des coteaux viticoles aux marais des rivages de la Gironde en passant par des milliers d'hectares de pins maritimes. Deux mille ans d'une riche histoire, parfois mouvementée, ont laissé des traces dans la pierre : villa gallo-romaine, sites mérovingiens, châteaux, une centaine d'églises romanes aux caractéristiques locales si particulières.



La solidarité intercommunale est née en 1976, pour porter le premier contrat de pays. Dès 1992, elle a pris la forme d'une vaste **Communauté de Communes, structure porteuse de la présente candidature, basée à Jonzac** et qui fêtera ses trente ans en 2022.

Dès sa création, **l'aménagement et le maillage** du territoire ont été au cœur de l'action, autour de grands projets structurants, touristiques, économiques (une vingtaine de zones d'activités sur 200 hectares) tout en valorisant les aménités locales et en développant très tôt l'usage des ressources propres (géothermie dès 1979, biomasse, photovoltaïque, transports du futur avec deux pépinières dédiées au développement durable).

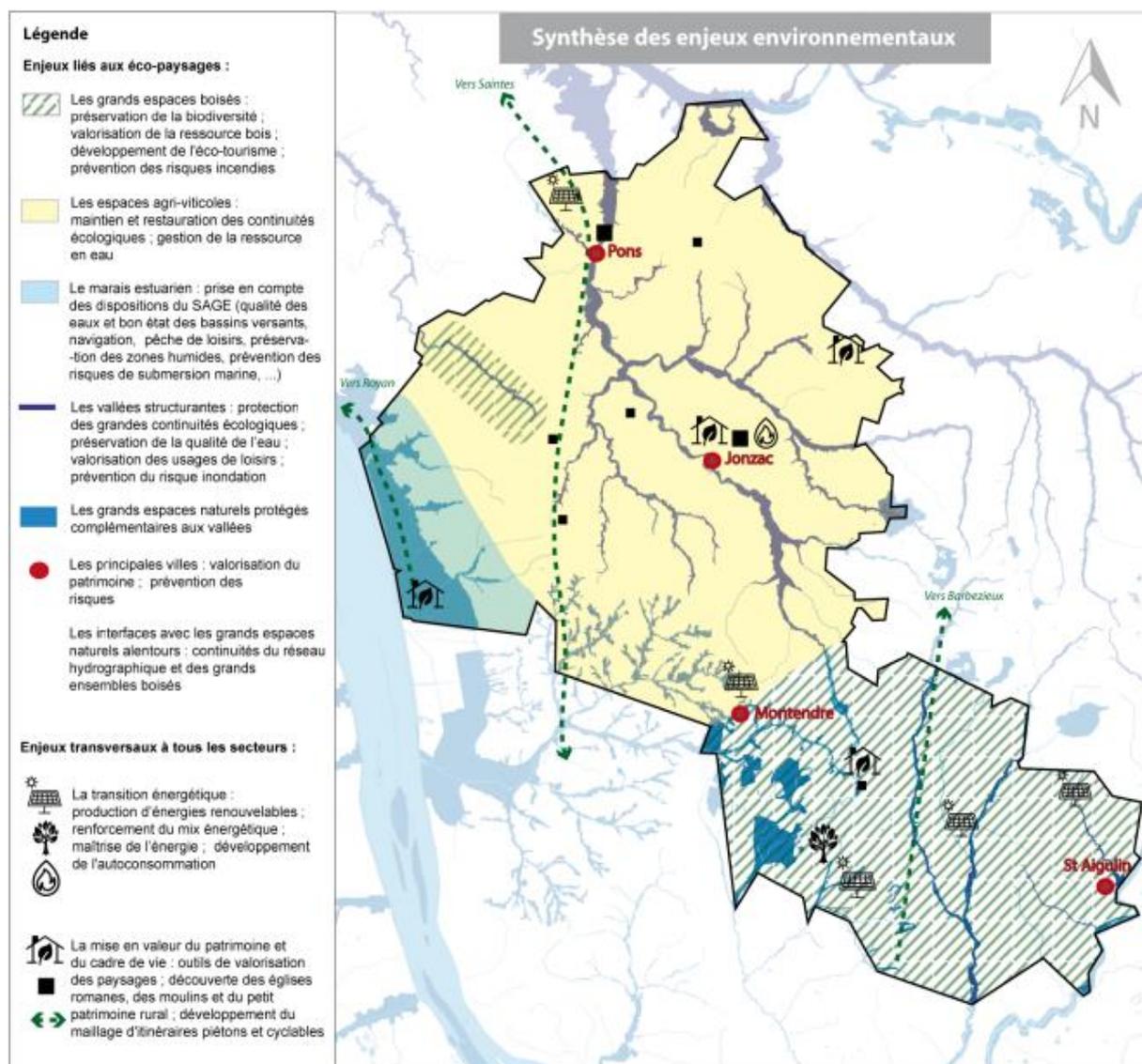
(sources : observatoire ANCT 2017, enquête CEREMA 2020, Pôle emploi 2022, études IDE, Cittanova et Hatéis habitat 2022)

- **Environnement : un territoire boisé, viticole et riche en aquifère, sur 176 000 hectares, 50 000 de forêts (30%), 93 300 de terres agricoles (50%), un réseau hydraulique et des zones humides denses.**

Le territoire est caractérisé par ses **vignobles** issus de la région de production du Cognac et du Pineau des Charentes et par ses zones **boisées** : la Forêt de la Lande dans la partie méridionale et au sud le massif de la Double Saintongeaise (vaste pinède composée essentiellement de pins maritimes plantés au milieu du XIXe siècle) associant un nombre considérable de propriétaires forestiers (34 000).

La Haute Saintonge a la chance de se situer au droit de **huit masses d'eau souterraines** importantes, avec 15 captages d'eau potable. Le réseau d'eau superficielle est d'environ 1000 km de cours d'eau et ruisseaux.

Il existe des risques naturels en fonction de l'environnement (communes de l'Estuaire, communes boisées...) : 13 sont soumises à un Plan de Prévention des Risques naturels, 108 à un risque inondation, 51 aux feux de forêt, 16 au nucléaire (source : états initiaux de l'environnement IDE).

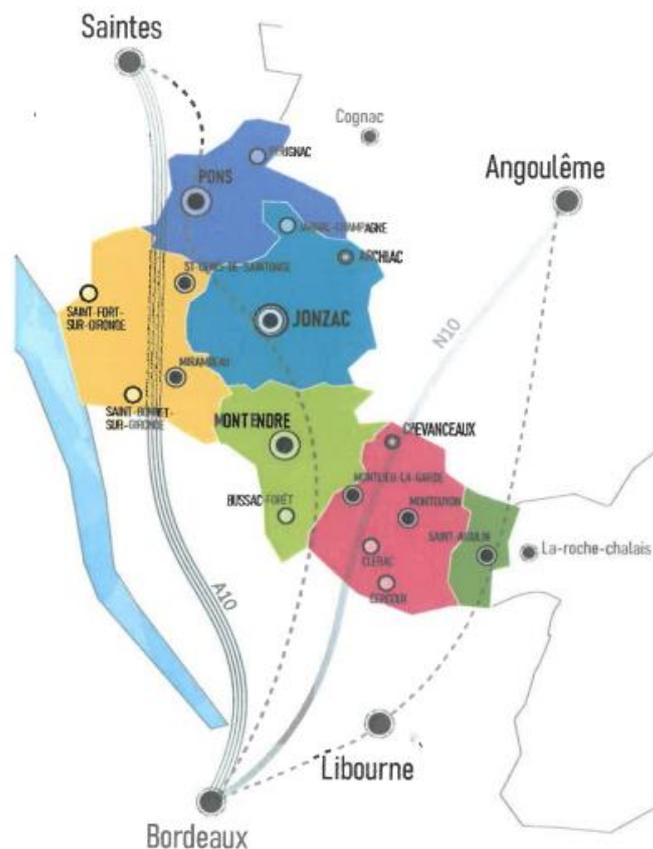
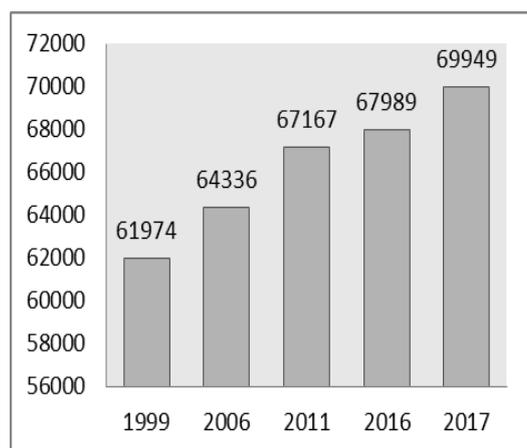


**Population et armature urbaine : 40 habitant/km<sup>2</sup>** (92 pour le Département et 71 pour la Région). Près de **100 communes sur 129 ont moins de 600** habitants et ressentent une attractivité récente multifactorielle. Dix

villes ont un rôle de centralité, plus ou moins fort au sein de six espaces de vie : Jonzac centralité principale (3500 habitants) Pons (4200), Montendre (3200), Mirambeau (1500), Archiac (800), Saint Genis de Saintonge (1300), Montguyon (1600), Montlieu-la-Garde (1300), Saint-Aigulin (1900). Ces centralités ont connu une baisse démographique de 1990 à 2010 sauf Saint Genis de Saintonge.

Depuis 1999 la **croissance démographique est forte et largement liée à l'arrivée de nouveaux habitants : solde migratoire positif + 9000** (solde naturel – 3000). Avec 1% de croissance démographique par an, la **population passerait de 68 000 à 88 000 habitants d'ici 2040** (+20 000).

Evolution démographique de 1999 à 2017 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908390>



- Malgré l'attractivité, la population est **vieillissante avec 37% de personnes retraitées, des ménages plus petits** (1,2 personne avec 65% des ménages composés d'une ou deux personnes) ce qui nécessite d'adapter les logements et services. Avec le desserrement des ménages, il faut désormais plus de logements pour accueillir la même population. **9500 logements sont requis pour accueillir 20 000 personnes attendues d'ici 2040.**
- **Logements : près de 39 500** avec 75% de propriétaires, un parc ancien (52% construits avant 1945), des logements vacants souvent trop grands à remobiliser (8% estimés, 7% en Charente Maritime), 10% de résidences secondaires en augmentation (22% en Charente Maritime). 449 logements neufs construits en 2021 (320 en moyenne/an depuis 2013). Les prix sont abordables et la pression foncière encore faible, sur certains espaces de vie. Locatif : 25% (7800 dont 8% publics 92% privés) ce qui est peu élevé et un frein à l'installation. Un parc social peu développé : 765 en 2019, répartis principalement au sein des plus grandes communes.

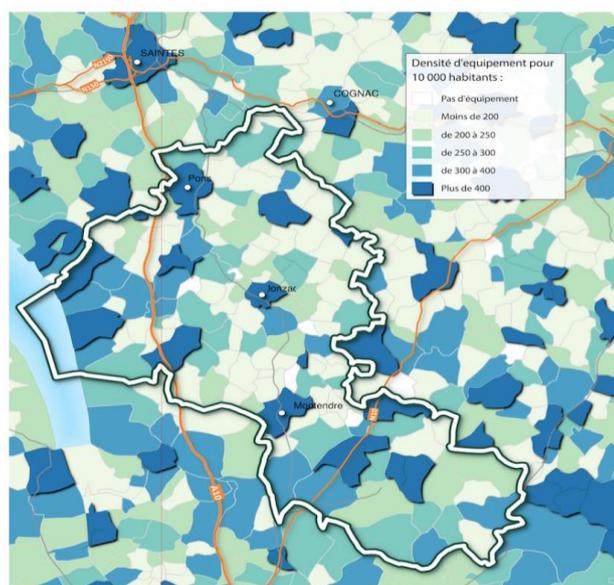
• **Équipements de services à la population** : 2 341 sur la Haute Saintonge soit 337 équipements pour 10 000 habitants, proche de la densité départementale (382/10 000). Ils sont majoritairement de **proximité** (écoles maternelles, boulangeries ...), avec des insuffisances sur les équipements **intermédiaires** pour des besoins moins fréquents (supermarché, orthophoniste, etc.) et de gamme **supérieure** (médecine spécialisée, magasins culturels et de loisirs, cinémas ...). Des établissements de **santé** structurant mais une densité de professionnels qui reste faible (34/10 000 hbt) et qui nécessite d'attirer des praticiens. Le niveau d'équipements sportifs est bon (25% de licenciés) mais certains sont inexistantes ou très rares (bowling, padel, golf, ...) ou moins utilisés (« friche sportive »).

Il existe six Maisons France Services labellisées en 2020-2021 dans chaque centralité et espace de vie (avec six conseillers numériques et différents services : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, DGFIP, Ministères de la Justice et de l'intérieur ...).

- **Etablissements pour personnes âgées** : 3150 personnes ont plus de 75 ans et vivent seules à domicile (2450 femmes, 700 hommes). 922 places sont disponibles : près de 900 dans des établissements pour personnes dépendantes et moins de 100 au sein d'établissements pour personnes autonomes.

Bassins de vie <i>(source INSEE 2016 et SCOT cahier 3 équipements)</i>	TOTAL Equipements	de proximité (pour 10 000 habitants)	intermédiaire	supérieur
Jonzac - pôle majeur	660 (343)	523 (272)	111 (58)	26 (14)
Pons – pôle secondaire	640 (323)	557 (281)	72 (36)	11 (6)
Montendre – pôle secondaire	341 (317)	289 (268)	48 (45)	4 (4)
Montguyon/Montlieu la Garde – pôle relais	398 (382)	352 (338)	41 (39)	5 (5)
Mirambeau/St Genis – pôle relais	208 (362)	187 (326)	21 (37)	0
St Aigulin (la Roche Chalais hors Haute Saintonge) – pôle de proximité	94 (273)	72 (209)	20 (58)	2 (6)
<b>Total</b>	<b>2341 (337)</b>	<b>1980 (285)</b>	313 (45)	48 (7)
<b>Charente Maritime</b>	24 430 (382)	19 455 (305h)	4 066 (64)	909 (14)

Densité d'équipements au sein du territoire du SCOT de la Haute-Saintonge  
Source : INSEE BPE 2015, traitement EAU



Bassins de vie	Ecoles	Sports / culture / loisirs	Action sociale	Services (para) médicaux	Etablissements de santé	Offre commerciale	Services aux particuliers
Source INSEE 2016 et SCOT cahier 3 équipements)	maternelle/ élémentaire+ collège+lycée						
Jonzac	26+1+2 = 29	87 (45)	16 (8)	61 (32)	18 (9)	108 (56)	330 (172)
Pons	13+1+1 = 15	81 (41)	11 (6)	59 (30)	13 (7)	75 (38)	399 (202)
Montendre	17+1+0 = 18	39 (36)	4 (4)	30 (28)	5 (5)	43 (40)	216 (201)
Montguyon-Montlieu La Garde	17+2+0 = 19	37 (36)	10 (10)	58 (56)	11 (11)	43 (41)	236 (227)
Mirambeau/St Genis	17+2+1 = 20	36 (63)	8 (14)	19 (33)	4 (7)	25 (44)	120 (209)
St Aigulin	3+1+0 = 4	12 (35)	1 (3)	12 (35)	4 (12)	10 (29)	51 (148)
<b>Total</b>	<b>93+8+4= 105</b>	<b>292</b> <b>(42/10 000h)</b>	<b>50</b> <b>(7)</b>	<b>239</b> <b>(34)</b>	<b>55</b> <b>(8)</b>	<b>304</b> <b>(44)</b>	<b>1352</b> <b>(195)</b>
<b>Charente Maritime</b>	121+235+61+20=437	1878 (29/10000h)	568 (9)	3329 (52)	456 (7)	4312 (68)	13555 (212)

Action sociale : garde périscolaire, repas à domicile, aides aux personnes âgées, aux adultes handicapés, services à domicile ou ambulatoires, etc.

Services aux particuliers : banques, réparation automobile, artisans, écoles de conduite, etc.

**En termes d'emploi et d'économie**, le territoire est dynamique :

- **Economie** : 96% des employeurs ont moins de 10 salariés, sur environ 7600 établissements en 2016. 16 organismes sont les plus gros employeurs du territoire avec plus de 100 salariés.

Le **thermalisme** est moteur sur le territoire avec 17 000 curistes à l'année (7<sup>e</sup> position nationale et un objectif de 25 000 curistes d'ici 10 ans), ce qui est générateur de forte retombée touristique. En 2019, la fréquentation totale des sites de visite est estimée à 670 000 personnes sur le territoire (données Charentes tourisme).

La dynamique de **création et d'accompagnement des entreprises** est bonne avec 513 entreprises créées en 2019 dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, les activités scientifiques et techniques, la construction, les activités de service, etc. Vingt-quatre zones d'activités économiques communautaires existent sur environ 200 hectares occupés à 90% (quatre hôtels et pépinières d'entreprises). Plusieurs projets sont en cours (création ou extension de ZA, hôtel ou pépinière d'entreprises ...).

Si le développement d'une **économie présentielle**, tournée vers les populations résidentes et les touristes (avec un objectif de 25 000 curistes en 2040) est significatif, le tissu économique est néanmoins spécialisé dans des **secteurs industriels** tels que : le bois-papier-imprimerie, la fabrication des machines et équipements, l'agro-alimentaire, les industries extractives.

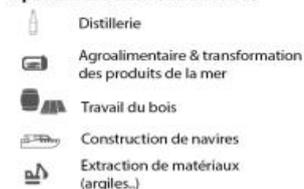
Le poids important de **l'agriculture** se caractérise par des productions à forte dominante viticole qui relève du terroir de l'AOC Cognac. La polyculture et le poly élevage faiblissent et les difficultés de recrutement sont récurrentes sur certaines filières, avec une activité saisonnière notamment. La **syliculture** est également très présente sur le territoire alimentant une filière industrielle de sciage/travail et transformation du bois.



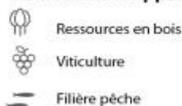
### Filières, clusters et pôles d'excellence



#### Spécialisations industrielles



#### Ressources & appuis



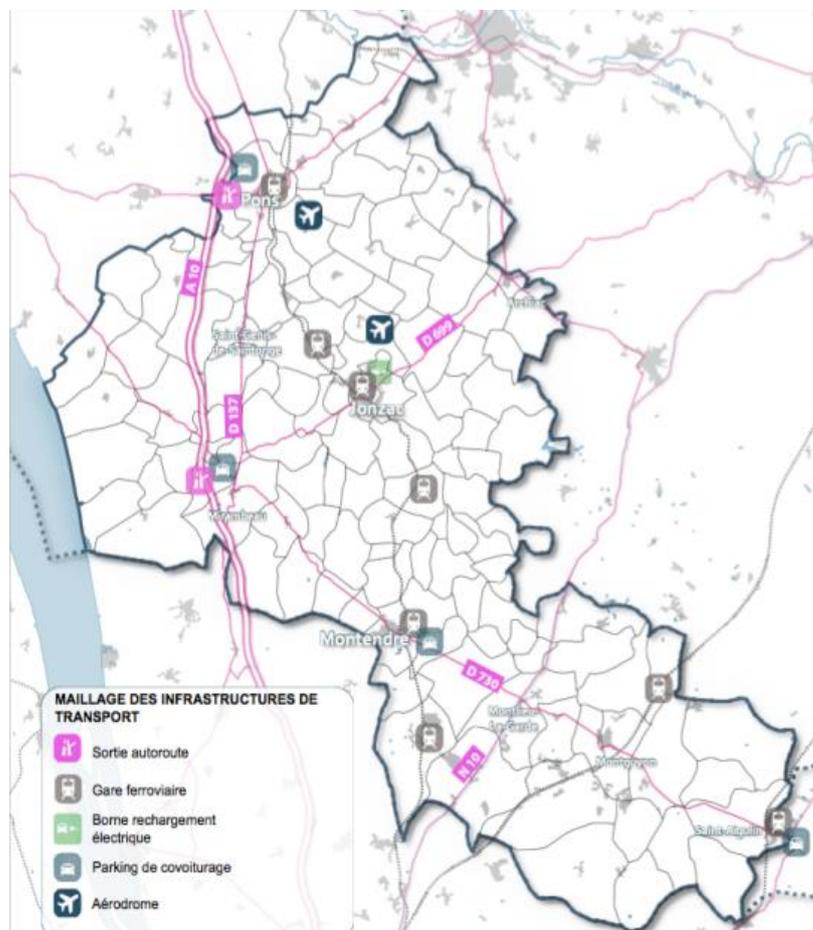
- **Population active** : près de 30 000 actifs sur 40 000 personnes en âge de travailler (15-64 ans) soit un taux d'emploi supérieur à l'échelle départementale. 20% sont à temps partiel. Les actifs sont majoritairement ouvriers, employés ou professions intermédiaires, il y a peu de cadres supérieurs (3%). Viennent ensuite les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises puis les agriculteurs. Le taux de **concentration de l'emploi est de 86** (nombre d'emplois locaux offerts par le territoire/nombre d'actifs), le territoire a une bonne capacité à proposer des emplois (environ 22 000).
- **Chômage** : 2616 en mars 2022 (3192 en 2021) avec 18% de baisse, c'est le nombre le plus bas des 10 dernières années. La baisse est de 28% chez les moins de 26 ans. Elle est de 9% sur les demandeurs de catégorie A B et C (5486 en 2022, 6028 en 2021). La répartition est la suivante par âge :
  - 14% ont moins de 26 ans (369 contre 15% en 2021 avec 514 personnes)
  - 54% entre 26 et 49 ans (1420 contre 55% en 2021 avec 1697)
  - 32% plus de 50 ans (827 contre 30% en 2021 avec 981)
 Le transport constitue un des freins périphériques à l'emploi en milieu rural.
- **Jeunesse-formation** : 24% de la population a moins de 24 ans (17 000 jeunes), seuls 16% sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 24% en Charente Maritime. En 2018, 19% des jeunes de 15 à 24 ans sont en difficulté d'insertion, sans emploi et formation.
- **Niveau de vie** : le revenu fiscal de référence moyen est de 22 400€, en deçà de 2000€ environ du revenu départemental et régional, avec une forte disparité selon les communes (16 700 à 42 000€). Le niveau de vie médian est néanmoins dans la moyenne des territoires ruraux. De nombreux signaux témoignent de difficultés sociales : bas niveau de vie et bas niveau de qualification, facteurs aggravants de santé, précarité de l'emploi. Le taux de pauvreté est aussi élevé que dans les territoires ruraux de la région : 16% des ménages (21% chez les jeunes). 14% des allocataires de la CAF ont uniquement cette prestation comme revenu. Près d'un ménage sur deux est éligible aux aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (1/3 à l'échelle départementale).

● **Déplacements** : un grand nombre d'actifs travaillent sur leur commune de résidence (30%) ou sur le territoire (58%). 26% des trajets domicile-travail concernent des personnes qui travaillent hors du territoire et 16% de

personnes qui résident hors de Haute Saintonge mais qui viennent y travailler.

**90% de la population dispose d'une voiture a minima.** La moitié des déplacements quotidiens font moins de 5 kilomètres. **88% des actifs se déplacent en auto ou deux roues**, la part du vélo est inférieure à 3%.

Le territoire bénéficie de plusieurs milliers de cyclotouristes sur trois vélo-routes : canal des deux mers le long de l'Estuaire (750 km de l'Atlantique à la Méditerranée), Flow vélo (Dordogne à l'île d'Aix), Voie verte (Vélo Route Européenne entre la Norvège et St Jacques de Compostelle).



- **Ressources énergétiques et gestion des déchets** (source AREC – PCAET 2016) :

La politique en matière de développement des énergies renouvelables est ancienne et très forte.

A ce jour, 25% de la consommation électrique du territoire est alimentée par des énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie).

3 120 GWh/an sont consommés soit 19 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>/hbt/an, majoritairement dans le transport (38%), l'industrie (31%), puis le résidentiel (20%), le tertiaire (7%) et l'agriculture (5%).

La part de produits pétroliers (47%) est plus importante que celle observée en Nouvelle Aquitaine (42%), mais les autres énergies (bois, chaleur, vapeur, combustibles spéciaux) sont aussi plus utilisées (34% en Haute Saintonge, 20% en région). L'électricité et le gaz naturel ont une part moins importante dans la consommation (19% en Haute Saintonge, 38% en région).

maritime) avec une prédominance de :

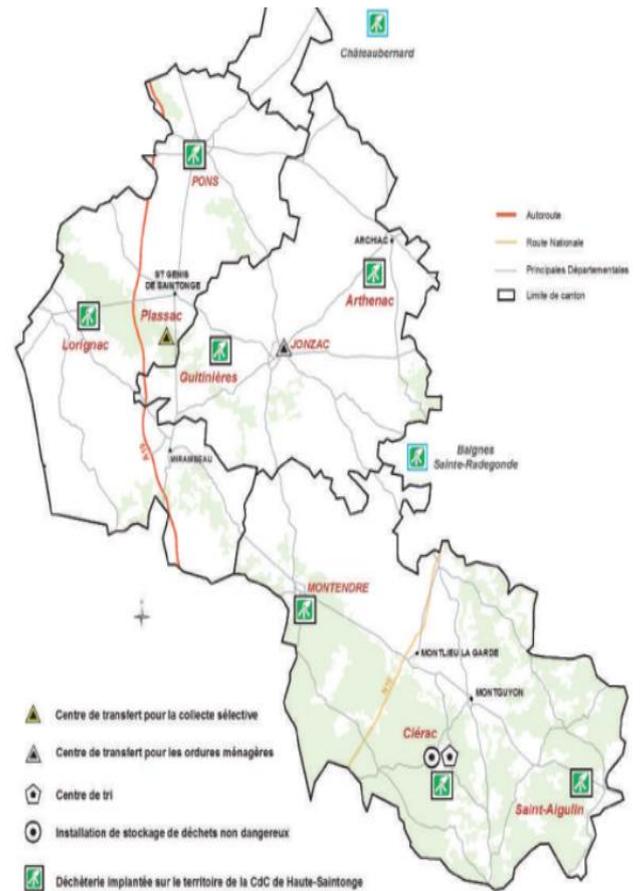
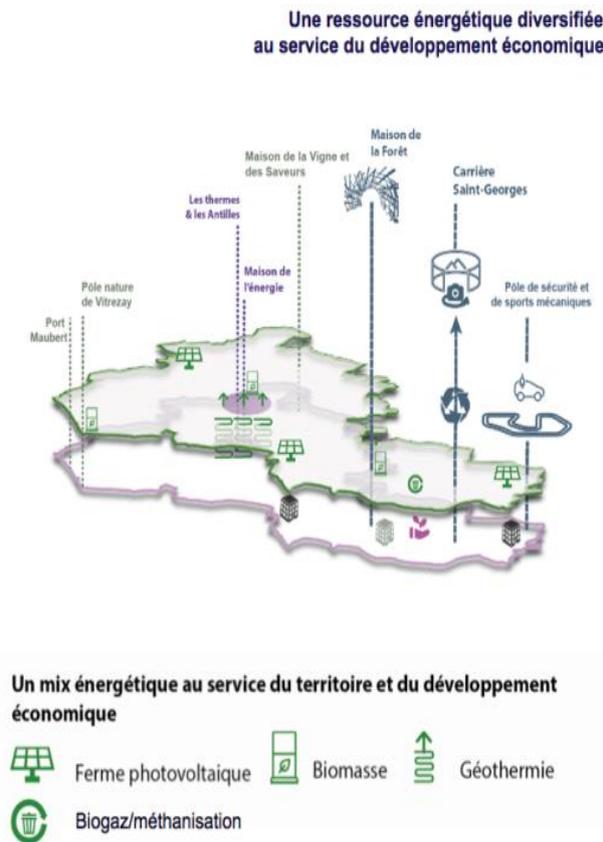
- la biomasse qui représente 71% des énergies renouvelables (40% de biomasse en installations automatiques industrielles, tertiaires ou agricoles, 31% de bois bûche chez les particuliers),
- les biocarburants dans le transport (12%),
- la valorisation thermique de biogaz (7%),
- le photovoltaïque (5%),
- un mix énergétique : pompes à chaleur dans le résidentiel (3,8%), géothermie hors particuliers (1%), solaire thermique (0,2%).

**Au niveau des déchets : 79% sont valorisés, 41% par une valorisation de la matière (15 377 tonnes de verre, collecte sélective, carton, bois, déchets verts, ferraille) et 38% en valorisation énergétique avec production de biogaz (14 236 tonnes).**

En 2021 37 000 tonnes de déchets étaient produits, soit 544 kg/hbt (36 000 en 2019 soit 536 kg/hbt).

Les différents types de déchets produits et valorisés :

- 14 300 t de déchets ménagers produisant du biogaz (14 800 tonnes en 2019)
- 14 900 tonnes en déchetteries dont 8500 tonnes valorisées (8000 en 2019)
- 5 000 tonnes de papiers/emballages (4 200 en 2019)
- 2 800 tonnes de verre (2600 en 2019).



Les équipements de collecte et traitement des déchets.  
Source : SDE 17

**MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX A LA PREPARATION DE LA CANDIDATURE**

La préparation de la stratégie de développement local de la Haute Saintonge, sous la forme d'un Développement local par les acteurs locaux (DLAL), se base sur une démarche à la fois géographique et thématique, qui bénéficie d'une parfaite concordance avec les réunions :

- I. de mise en œuvre du premier Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle des six bassins de vie du territoire, de préparation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)
- II. les temps de concertation par secteur ou par thématique avec des acteurs clés
- III. la préparation concomitante des nouveaux contrats avec les partenaires Etat, Région en particulier
- IV. l'évaluation de l'état d'avancement des fonds européens LEADER Haute Saintonge 2014-2022.

**I. Réunions de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Préambule : la CDC Haute Saintonge a saisi l'opportunité en 2018 d'initier son premier schéma de cohérence territoriale, outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle de l'ensemble du territoire et à l'horizon 2040. Une large participation est nécessaire à la réflexion puisqu'il s'agit de la vision du territoire pour les 20 ans à venir.

Le SCOT est simultanément un projet de territoire, un outil de développement local, un point d'appui avec les partenaires institutionnels, les acteurs du territoire, la population.

Il sert de référence pour les différents secteurs : l'habitat, l'organisation de l'espace, l'aménagement commercial, les équipements structurants, le développement économique, touristique et culturel, l'environnement, le cadre de vie, etc.

Il intègre les principes de développement durable : respect de l'environnement, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, développement urbain maîtrisé, préservations des espaces naturels et paysagers, etc.

Il vise à garantir notamment une consommation d'espaces corrélée aux orientations stratégiques. Compte tenu du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), la consommation d'espaces est limitée à 600 hectares pour les 20 prochaines années : 438 hectares pour l'habitat et 162 hectares pour l'activité économique.

Les comités de pilotage, comités techniques et commissions thématiques (économie/tourisme, agriculture/environnement, culture/patrimoine, habitat/déplacement, énergie/déchets) regroupent : des élus, des agents, des partenaires qui apportent leurs expertises, tels que :

Chambres consulaires, Département, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), acteurs majeurs du territoire, par exemple la Chaîne Thermale du Soleil, la société AGS leader européen de la production d'argile qui représente un poids économique important en Haute Saintonge, le Bureau national interprofessionnel du Cognac, la Distillerie de La Tour composante marquante du patrimoine local, la Maison de l'Emploi-Mission locale de Haute-Saintonge, les offices de tourisme, la Chambre d'agriculture, l'Etablissement Public Foncier, des acteurs forestiers, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, l'ADEME, la Maison de l'Energie...

Afin d'élaborer le SCOT, un diagnostic et un état initial de l'environnement ont été menés. Des réunions publiques ont eu lieu dès 2017 et une enquête publique en 2019 permettant de présenter la démarche au grand public, de l'associer et de recueillir les avis. Plusieurs points ont alimenté les échanges, tels que : la cohésion territoriale dans les règles de constructibilité (entre Départements Gironde-Charente Maritime par exemple), la pollution lumineuse et l'éclairage nocturne dans la sobriété énergétique, le réseau numérique pour l'ouverture internationale des entreprises, l'énergie hydraulique dans le sud du territoire, le rapport entre SCOT et documents d'urbanisme locaux (ces derniers doivent être mis en compatibilité), etc.

Un accompagnement est fourni par le CEREMA Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (état des lieux du foncier avec les enveloppes urbaines et les gisements fonciers). Des diagnostics et des états initiaux de l'environnement sont réalisés à l'échelle des six bassins de vie (prestataires CITTANOVA et IDE). Une étude sur le logement du cabinet HATEIS est en cours, etc.

Le SCOT fera l'objet d'une évaluation dans six ans (2026). Après analyse des résultats de son application, il devra être décidé de son maintien, d'une révision partielle ou complète.

## **II – Les concertations par secteurs et/ou thématiques avec les réseaux et acteurs**

La Communauté des communes anime et/ou participe à différents réseaux thématiques. De manière concomitante à la préparation des fonds européens 2021-2027, de multiples réunions se sont déroulées, au cours desquelles il y a pu avoir une mutualisation et une information partagées.

- 1- **le comité de programmation LEADER Haute Saintonge 2014-2022** : à travers les membres de cette instance, des représentants d'entreprises sont majoritairement associés (collège privé de vingt personnes représentant 51% des membres et collège public de seize personnes). La présentation des futurs programmes européens FEDER et FEADER - dans leur version provisoire - et un bilan des projets soutenus ont été faits, dans la perspective de la présente candidature.
- 2- **le conseil de développement de Haute-Saintonge** : constitué fin 2020, il comprend trente personnes non élues, représentatives du territoire au regard de critères démographiques, géographiques, socioprofessionnels et associatifs. Il rassemble des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, éducatifs, impliqués dans la vie locale. Leurs champs d'expertises couvrent : les ressources humaines dont l'insertion et la formation, l'agriculture (élevage, aquaculture, circuits courts), le sport (loisirs ou compétition), la culture (spectacle vivant, littérature, gastronomie), des filières très présentes sur le territoire : bois, Cognac, tourisme, restauration, thermalisme, patrimoine, énergie, chaudronnerie, métallurgie, artisanat, aéronautique, transports, différents statuts (coopératif, association, syndicat ...).

Le SCOT a été expliqué aux membres du conseil de Développement, qui a souhaité suivre sa mise en œuvre, puisque le conseil a la volonté d'être un centre de ressources en matière prospective et un laboratoire d'idées de développement local, à l'écoute du territoire et des habitants.

Les travaux du conseil de développement portent sur plusieurs thèmes, intégrés à la présente candidature européenne :

- mobilité-habitat : premier rapport sur l'état des lieux et des propositions pour un territoire cyclable
- terre-alimentation : dans le cadre du projet alimentaire territorial lancé fin 2021 par la collectivité pour répondre aux enjeux de santé publique, préserver les ressources, rapprocher offre et demande locales
- industrie-artisanat-bois avec notamment pour enjeux : les forêts réservoirs de ressources naturelles à protéger, éco-responsabilité et entreprises du futur, la formation initiale et continue

- tourisme-eau-santé. Le conseil de développement est mobilisé pour l'élaboration du Contrat local de santé engagé par la collectivité et l'Etat.

A ce jour le Conseil de développement contribue au plan de prévention des déchets, au projet alimentaire territorial, au plan mobilité active et à la gestion de la forêt.

- 3- **Les clubs d'entreprises « Défi Haute-Saintonge » et « entreprises du Pays Pontois » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie** : présentation des axes stratégiques du Schéma de Cohérence Territoriale et du futur Contrat régional de Développement et de Transitions Nouvelle Aquitaine (les présidents des clubs d'entreprises sont membres du comité de pilotage du contrat avec la Région), échanges sur les enjeux, notamment sur les surfaces foncières disponibles pour le développement des entreprises.

En mars 2022, une convention a été signée entre la **Chambre de Commerce et d'Industrie** et la Communauté des Communes pour l'accompagnement et le conseil aux entreprises. Cette convention permettra de renforcer les liens et la connaissance mutuelle sur les aides aux entreprises.

- 4- **Réunions avec des agriculteurs et les partenaires concernés**

- autour du diagnostic agricole du Schéma de Cohérence Territoriale avec la Chambre d'agriculture et la Mutualité Sociale Agricole

- sur le développement de la filière chanvre en Nouvelle Aquitaine (participation aux groupes de travail Alimentation et Bâtiments) puis plus récemment avec la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique et la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (lancement d'un groupe d'agriculteurs, piloté par la CARA et animé par la FRAB)

- sur les circuits courts et la plateforme informatique du Département de la Charente-Maritime, pour favoriser les circuits courts alimentaires entre les producteurs-vendeurs locaux et la restauration collective notamment.

- 5- **Réunions avec les participants à la démarche de revitalisation du territoire lancée en 2021** : des ateliers d'échanges sur le diagnostic du SCOT et sur l'opération de revitalisation ont eu lieu à l'échelle des six espaces de vie du territoire.

Les sept communes exerçant des fonctions de centralité et retenues dans le dispositif Petites Villes de Demain sont en cours d'élaboration de plans guides (feuilles de route et programme d'actions à plus ou moins long terme). Un accompagnement de toutes les autres communes est engagé par la Communauté des Communes afin que tout le territoire bénéficie de cette dynamique. Les résultats de ces accompagnements et plans d'actions seront connus à l'automne 2022.

Sur le logement en particulier, une enquête a été menée pour identifier les logements vacants. Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), un questionnaire a été adressé aux habitants pour savoir s'ils avaient des travaux ou des améliorations énergétiques à réaliser. Cette opération de lutte contre la vacance ou d'amélioration de l'état des logements déjà occupés a pour objectif de remettre sur le marché de nouveaux logements. Jonzac est également accompagnée par l'ANCT agence nationale pour les collectivités territoriales sur l'accueil des seniors.

- 6- Diffusion sur le site internet de la Communauté des Communes du Schéma de Cohérence Territoriale et des différentes étapes et groupes de travail, lien vers la préparation des futurs programmes FEDER 2021-2027 et FEADER 2023-2027.

- 7- Communication à tous les habitants de la Haute Saintonge de la revue « le 129 » présentant le Schéma de cohérence territoriale et la démarche de revitalisation du territoire, au service des habitants et différents acteurs et qui impactent fortement les projets qui seront menés ou à mener.

La préparation de la candidature aux fonds européens 2027-2027 se fait de manière simultanée et coordonnée avec les principaux acteurs et financeurs publics. L'ensemble de ces moyens et de ces réunions sont l'occasion d'approfondir la mise en œuvre des axes stratégiques de développement local, aux services des différentes parties prenantes, et d'améliorer la transversalité entre les différents opérateurs et financeurs.

- 8- **Réunions avec la Région pour le Contrat de Développement et Transitions 2023-2025** avec plusieurs comités techniques et comités de pilotage sur : la méthodologie, le planning conjoint entre le Contrat régional et la candidature aux Fonds européens, la stratégie commune, la réponse aux objectifs de la feuille de route Neo Terra, les financements par axes stratégiques et thématiques.

Cette mutualisation permet de renforcer la cohérence de la stratégie locale avec les orientations régionales, dans une volonté d'optimiser les sources de financement.

- 9- **Réunions avec la Région sur la mise en place des Territoires A Energie Positive (TEPOS).**

La Haute Saintonge est territoire TEPOS et TEPCV depuis plusieurs années (dès 2015 avec la labélisation du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie).

L'état d'avancement des démarches et les perspectives dans les différents secteurs ont été travaillés de manière transversale, avec une approche des projets la plus intégrée possible sur tous les sujets : photovoltaïque, réseau de chaleur, stockage d'énergie verte, rénovation du résidentiel vacant dégradé, réhabilitation de friches (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont l'étude est financée par LEADER 2014-2022), plantation de peupleraies et développement d'un patrimoine forestier communautaire en gestion durable, coopération avec les territoires voisins sur la mobilité, la santé, la silver-économie, l'écoconstruction, etc.

- 10- **Réunions avec la sous-préfecture sur le Contrat de Relance et Transition Ecologique signé en juillet 2021, un avenant est en cours avec le Département de la Charente Maritime.**

Ce contrat de relance et de transition écologique de Haute Saintonge (CRTE) a été l'occasion de recenser environ 350 projets sur le territoire, dans les différents axes du développement stratégique local.

- 11- **Echanges avec le Département de la Charente-Maritime sur :**

- le règlement d'intervention conjoint du Département avec les anciens territoires LEADER 2014-2022, il continue de s'appliquer et soutient certains projets agricoles
- l'aide apportée par le Département à la mise en valeur du patrimoine forestier, aux communes via le fonds de revitalisation départementale, etc.
- le développement touristique à travers la structure de promotion Charente Tourisme (réunissant Charente et Charente-Maritime).

#### **IV – L'apport du programme LEADER 2014-2022**

La CDC Haute-Saintonge est la structure porteuse du programme actuel conventionné avec la Région. Il a été prolongé deux ans par la Commission européenne pour permettre la transition avec le programme 2023-2027.

Le programme LEADER 2014-2022 fonctionne bien en Haute-Saintonge, avec des taux de programmation et de réalisation élevés. 300 000€ supplémentaires ont été ajoutés à l'enveloppe initiale de 1,6 million€.

**1. Transition énergétique et accueil d'activités économiques nouvelles (350 000€ soit 22% de l'enveloppe LEADER)**

afin d'ancrer les pratiques écoresponsables dans les actions publiques et privées, d'augmenter le nombre de personnes sensibilisées, de réduire la facture énergétique. Types d'opérations : études, diagnostics, évènements, communication sur les bonnes pratiques, animation économique, proposition de services économes en ressources, etc. Exemples de projets soutenus :

- Développement économique-circuits courts : ouverture du premier magasin de producteurs en faveur des circuits courts alimentaires, édition de guide des producteurs vendeurs directs (éditions 2017, 2019)
- Etudes : sur le schéma directeur de gestion de l'eau à Jonzac liée aux multiples usages (géothermie, baignade, eau minérale) et l'exploitation des énergies fatales ; étude sur un nouveau processus de transformation des tiges de chanvre pour de multiples usages portée par une jeune entreprise locale innovante (textile, matériau composite ...)
- Véhicules électriques : fête des véhicules du futur avec le lancement en 2021 d'un prototype électrique pour l'évènementiel « la BT01 » (séminaire d'entreprises, stage ...), achat d'équipements électriques d'entretien paysager innovants
- Installation d'une Smart flower au Centre des congrès, etc.

Il faut noter que de nombreux dispositifs d'aide en matière de transition énergétique existent au niveau national et régional (ADEME, CRER ...).

**2. Aide au développement touristique (85 000€ soit 5% de l'enveloppe LEADER)** pour communiquer sur l'offre touristique, enrichir l'offre, former les acteurs, conforter les dynamiques de mise en réseau avec les territoires voisins

Actions d'animation et de promotion du territoire soutenues :

- Equipement : accueil mobile hors les murs à l'Office de Tourisme de Jonzac
- Coopération avec trois collectivités voisines (Royan Atlantique, CDC Estuaire, Pays Sud Charente) sur des outils de communication touristique partagée sous l'appellation SAINTONGE ESTUAIRE (salon de la fête du vin/fleuve, sets de table à l'échelle de l'ensemble des territoires, etc.)
- Création d'un site internet unique « Jonzac – Haute Saintonge » et amélioration de l'accueil dans des Bureaux d'information touristique, en complémentarité avec les financements du dispositif régional « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale NOTT ».

**3. Aide au secteur de la culture et à un ensemble de services (660 000€ soit 43% d'enveloppe LEADER)** pour améliorer la qualité de vie, l'attractivité du territoire et faciliter l'accès à la culture.

Projets soutenus dans de multiples domaines : musique, théâtre, cirque, sport, cinéma, land art, silver économie, tels que :

- des équipements et aménagements de lieux culturels : l'association ADONF pour un spectacle itinérant dans les écoles sur le thème du harcèlement, la Rock School de la commune de St Aigulin, le centre des congrès de Haute Saintonge (éclairage scénique et matériel son supplémentaires pour répondre à la demande des clients),
- des festivals de grande ampleur : Free Music de Montendre, Drôles de Rues à Jonzac, Estivales Culturelles sur près de cinquante communes, Eurochestreries, fête médiévale de Montguyon,
- Soutien à de nouveaux projets : adaptation de la pièce Elektre par des écoles et des EPHAD et porté par la compagnie Dakathiz ; création de stages cirque à l'Ecole des Arts ; création d'un festival 666 par une récente association de lycéens et d'étudiants ; création du festival Zic et Bobines par les Amis du cinéma de Montguyon,
- coopération « Sentier des Arts le long de l'Estuaire » avec la Communauté d'Agglomération de Royan et la CDC de l'Estuaire,
- organisation d'évènements randonnée avec un public de « niche » de plusieurs régions (voie verte, 12h ballades)

organisation du premier forum en 2019 « Les couleurs de l'âge en Haute Saintonge » porté par la Maison de la Forêt, dans le cadre de la démarche partenariale sur la silver économie.

4. **Protection et valorisation du patrimoine naturel ou bâti (180 000€ soit 12% enveloppe LEADER)** avec des actions d'éducation à l'environnement et de modernisation des équipements, des études et animations. Exemples de projets soutenus :
- aménagements thématiques extérieurs et nouvelle scénographie de la Maison de la Forêt, création de la scénographie de la Maison du kaolin
  - tables de lecture des paysages remarquables de Haute Saintonge
  - aménagement d'un chemin-escale canoé à Lussac
  - étude archéologique à l'église de Chepniers ; étude de protection de l'église de Saint Médard ; étude sur les peintures murales de 152 édifices religieux de Haute-Saintonge ; étude de protection et sauvegarde des biens culturels.

Le programme connaît un grand succès dans le domaine culturel et patrimonial avec près de quarante opérations à ce jour (fin du programme en 2023). C'est d'autant plus intéressant que certains prestataires qui portent ces opérations, des associations notamment, ont un grand besoin du levier financier que peut représenter LEADER pour la concrétisation de leurs projets. Néanmoins cela nécessite d'avoir une trésorerie suffisante, LEADER remboursant sur facture et après le versement du financeur public pour les projets privés.

A ce jour sur 55 projets soutenus, la subvention moyenne est de 23 000€/projet, de 2 000€ (un projet) à 100 000 € (plafond fixé par le territoire). 60% des projets sont de taille « moyenne » avec 2 000€ à 20 000 € de subvention (guides, études, forum, petits équipements). La majorité des projets n'ont qu'un seul financement public en plus de LEADER, ce qui simplifie la gestion des cofinancements. Le fait d'avoir uniquement quatre fiches actions dans le programme ELADER 2014-2022 est également plus simple.

D'autres opérations ont contribué à la transition énergétique et à la promotion touristique. Le programme est donc un bon outil pour accompagner la dynamique locale, en complémentarité avec les autres dispositifs (nationaux, régionaux, départementaux...).

Pour la coopération, le constat 2014-2020 est qu'il a été difficile d'utiliser les formulaires LEADER. La coopération existe de fait sans financement européen requis ou sur les autres axes stratégiques puisqu'elle porte naturellement sur un thème particulier (exemples : coopération touristique et patrimoniale avec trois collectivités sur le Sentier des Arts et la promotion touristique Saintonge Estuaire). L'enveloppe coopération 2014-2022 a donc été progressivement transférée sur le tourisme et l'ingénierie.

La collectivité s'est donc appuyée pour la conception de la présente candidature sur la mise en place du Schéma de cohérence territoriale qui associe les acteurs locaux, ainsi que les différents partenaires techniques et financiers parmi lesquels le Département, la Région, l'Etat (Banque des territoires, ANAH, ADEME, DRAC, etc.). Ceci conforte l'intégration de la stratégie locale dans les cadres stratégiques de la Région, de l'Etat et améliore la connaissance mutuelle. Après la sélection et le conventionnement avec la Région, le déploiement des aides européennes pourra se faire en concertation et en complémentarité. Les porteurs de projets pourront être orientés vers les dispositifs les plus adaptés, européens ou nationaux, de sorte que le maximum de fonds européens soit mobilisé pour chaque projet cofinancé, ce qui évite les multiples financements, source de complexité et de lisibilité réduite.

**ANALYSE DES BESOINS ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE****1. DIAGNOSTIC POPULATION ET LOGEMENT****Atouts/opportunités**

- Une croissance démographique **positive** portée par un **solde migratoire en augmentation** depuis quelques années (qui compense un solde naturel négatif) et encore plus ressentie dans les petites communes récemment (effet de la crise sanitaire, de la guerre ...)
- Une croissance démographique qui profite de divers facteurs : **attractivité du littoral de** Charente Maritime, de la métropole Bordelaise, de facteurs internes avec un **cadre** de vie agréable (paysage naturel et bâti), un bon niveau **d'équipement**, résultat d'une **politique d'aménagement** du territoire.
- Une attractivité incitée et entretenue par des **prix de l'immobilier relativement bas et une pression foncière faible**.
- Une augmentation du nombre **de résidences secondaires** qui illustre **l'attractivité résidentielle et touristique du territoire**.
- **Des démarches d'amélioration de l'Habitat (OPAH), de revitalisation du territoire (ORT pour octobre 2022), l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires « Fabrique prospective : dans un monde en transition être senior demain dans une petit ville »** (huit communes du programme national Petites villes de Demain : six en métropole dont Jonzac et deux dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer).

**Faiblesses**

- Un vieillissement de la population qui interroge sur le **renouvellement de la population**, phénomène amplifié par une attractivité choisie du territoire pour les seniors et retraités, et sur l'adaptation aux besoins des populations
- Ce vieillissement s'accompagne d'une **faible proportion de familles avec enfants et une surreprésentation des ménages de personnes seules**.
- Une attractivité du territoire notamment pour des **actifs peu qualifiés qui interroge sur la vulnérabilité de ces populations face à un recul de l'emploi productif et ouvrier dans le futur**
- **Un parc de logements marqué par l'ancienneté et une vacance à résorber**, symptomatique d'une inadéquation entre l'offre et les attentes des ménages. Des caractéristiques du parc qui revêtent des inadéquations tant dans la taille des logements que sur le niveau de confort.
- **Des villes centres qui n'attirent plus**, qui perdent de la population, qui voient la vacance de leurs parcs de logements grimper.
- **Un parc social qui reste faible** au regard du niveau de vie de la population du territoire.

**Enjeux**

- Une inscription du territoire à **réfléchir à une échelle plus large, au regard des dynamiques extérieures** notamment la métropolisation de Bordeaux, **sans pour autant perdre de vue les caractéristiques qui font de la Haute Saintonge un territoire attractif : ses paysages, son cadre de vie, sa ruralité**
- Un territoire qui doit **diversifier son offre de logement pour attirer des publics plus larges** notamment **des familles, des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures**, le stock de logements vacants est une opportunité pour l'accueil de nouvelles populations
- Un accompagnement du **bien-vieillir** en Haute-Saintonge et une offre de services idoines à développer (offres de soins, hébergement adapté, logements intergénérationnels, loisirs et bien-être, etc.).
- Un accompagnement des jeunes les plus en difficulté vers l'insertion professionnelle

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p><b>POPULATION</b></p> <p><b>LOGEMENT</b></p> <p>Démographie : croissance positive grâce à un <b>solde migratoire positif</b></p> <p>Une <b>attractivité résidentielle et touristique</b> (nombre de résidences secondaires, de touristes et curistes)</p> <p>Une démarche <b>Silver économie</b> initiée en 2019</p> <p>Un <b>accompagnement de l'ANCT</b> « <i>dans un monde en transition, être senior dans une petite ville</i> »</p>	<p>Solde naturel négatif</p> <p><b>Faible proportion de familles avec enfants</b> et forte représentation de personnes seules</p>	<p>Solde migratoire positif depuis 2000 et renforcé par la <b>crise sanitaire</b></p> <p><b>Une densité rurale faible</b> (40hbt/km<sup>2</sup>)</p>	<p>Des <b>services en recul ou peu adaptés aux populations, jeunes ou vieillissantes</b> que le territoire souhaite accueillir</p>
<p>Existence d'une <b>maison de l'emploi</b> qui accompagne les jeunes les plus en difficultés vers l'insertion professionnelle</p>	<p>Attractivité du territoire surtout pour des <b>actifs peu qualifiés</b></p>	<p>Des secteurs d'activités nombreux qui recrutent.</p>	<p><b>Des actifs peu qualifiés vulnérables</b> en cas de recul de l'emploi productif et ouvrier. Une attractivité recherchée par le territoire pour des actifs formés.</p>
<p>Prix de l'immobilier bas <b>pression foncière faible</b></p> <p>Programme de réhabilitation des logements et dents creuses : lancement d'une <b>OPAH et ORT</b>.</p> <p>Inventaire du résidentiel vacant et sollicitation des propriétaires</p>	<p>Des <b>villes centres qui n'attirent plus</b></p> <p>Un <b>parc faible de logements sociaux</b></p> <p><b>Des logements peu diversifiés et anciens</b></p> <p><b>Un changement culturel</b> dans l'accès à la propriété (des terrains plus petits, plus denses)</p>	<p>Un stock de <b>logements vacants à rénover, des friches et dents creuses</b></p> <p>Diversification de l'offre de logement à réaliser pour accueillir des ménages de taille différente avec des besoins variés (jeune actif, famille, senior ...).</p>	<p>Des <b>logements insuffisants, inadaptés, ou énergivores</b> pour accueillir l'ambition démographique du territoire (+20 000 hbts à l'horizon 2040) soit un objectif de + <b>9500 logements nouveaux ou réhabilités d'ici 2040</b></p> <p>Une consommation d'espace soumise à un nécessaire contrôle pour <b>limiter l'artificialisation</b> des espaces (438 ha pour l'habitat)</p>

Atouts/opportunités

- **Potentiel naturel fort** d'énergies renouvelables : ensoleillement, nombreuses nappes d'eau et forêts
- Un territoire classé en **zone d'intérêt écologique, floristique et faunique pour 20%**. Peu d'installations potentiellement polluantes.
- **Politique ancienne et dynamique** avec de nombreuses actions de développement des énergies vertueuses locales, de réduction des besoins énergétiques, de réduction et valorisation des **déchets**, de gestion **forestière**, sur **l'éco-mobilité** avec des **pépinières** d'entreprises dédiées aux véhicules du futur et plus récemment **l'aéronautique** du futur
- **De nombreux acteurs partenaires : Maison de l'Energie** (depuis 2007) très active sur le territoire, **Société d'Economie Mixte** Midi Atlantique sur le développement des Energies Renouvelables (SEMEMA depuis 2018).
- Des **syndicats et schémas d'aménagement et de gestion des eaux** à une échelle supra-territoriale (plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Adour Garonne avec des objectifs de préservation de la ressource d'un point de vue qualitatif (préservation du cours d'eau de la Seugne, des captages d'eau potable, des zones de baignade, amélioration du fonctionnement de stations d'épuration) et quantitatif : limitation des pressions de prélèvements en eau potable et pour un usage agricole ou industriel...).
- L'adhésion à de nombreux dispositifs et la réalisation de **nombreux documents programmatiques** :
  - Plan Climat Air Energie Territorial adopté le 24 mars 2021 qui prévoit la réduction d'énergie finale de 7% d'ici 2030 et 19% en 2050, la réduction de GES de 33% d'ici 2030 et 63% en 2050, le développement des EnR à 52% en 2030 et 100% en 2050
  - la signature de contrats sectoriels et le déploiement de programmes d'actions dans le cadre de TEPOS (Territoire à énergie positive), de DYNAMIC BOIS, du COT (Contrat de développement des énergies renouvelables thermique), du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)
  - labélisation Climat Air Energie depuis 2016 et en cours de renouvellement pour 2022-2026
  - le Contrat de Relance et Transition Ecologique 2020-2026 avec l'Etat (CRTE), le Contrat de Transition Ecologique Rive Droite de l'Estuaire (CTE) avec le Ministère de la transition écologique, l'ADEME, les collectivités de l'Estuaire, de Blaye, de Royan.
  - des conventions avec le CRER Centre régional des Energies Renouvelables, avec Géo France Finance pour les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Faiblesses

- **Coûts** élevés de certaines installations et de la rénovation, changement **culturel** important
- **Contexte forestier foncier compliqué : morcellement et parcellisation** avec des surfaces en deçà du seuil permettant une gestion cohérente, un nombre élevé de propriétaires, des délais longs de réalisation des actes.

Enjeux

- La **production d'énergie renouvelable** est un enjeu fort, en particulier le renforcement des actions en faveur des filières prioritaires : géothermie, bois énergie, photovoltaïque.
- La **maitrise de l'énergie** par **l'organisation des déplacements, la sobriété énergétique des bâtiments publics, la rénovation thermique du parc ancien de logement, la prévention et valorisation des déchets** est un enjeu à la fois face aux émissions de GES, à la lutte contre la précarité énergétique d'une partie des ménages et au développement d'activités et d'emplois nouveaux. La traduction des objectifs du programme de rénovation énergétique de l'habitat est estimée par l'AREC à **85 équivalents temps plein RGE (reconnu garant de l'environnement) annuellement pour un chiffre d'affaires additionnel de 33 millions d'euros**.
- **Le maintien des superficies forestières** est un enjeu face aux objectifs régionaux et nationaux de production d'énergie bois et compense une partie des GES par le stockage de carbone.
- **L'adaptation au changement climatique est un enjeu lié au bien être de la population (face notamment à l'indice de chaleur urbaine) et à la ressource en eau pour les productions agricoles.**

	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>			
<p><b>Ressources naturelles</b> : nappes souterraines, géothermie, solaire, biomasse. <b>Faune et flore de qualité.</b></p> <p><b>Politique</b> forte, savoir-faire, partenariats nombreux et innovants. <b>Maison de l'énergie</b> (2006), <b>Société d'Economie Mixte énergies</b> (2018).</p> <p><b>Nombreux projets</b> (forages géothermaux, photovoltaïque au sol et ombrières ; chaudières biomasse, réseaux de chaleur basse température, etc.)</p> <p><b>Syndicats supra territoriaux, élus et équipes techniques dédiées à la gestion de l'eau</b>, des cours d'eau.</p>	<p><b>Coûts élevés</b> de certaines installations et de la rénovation</p> <p>Changement culturel important</p>	<p>Des <b>textes et dispositifs européens</b>, nationaux, régionaux ... qui incluent tous les transitions énergétique, écologique : forte diminution de l'artificialisation des sols via la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (réhabilitation de friches, réduction du résidentiel vacant, utilisation des dents creuses)</p> <p>Des réseaux, évènements nombreux.</p> <p>Un <b>potentiel de terrains et bâtis</b> pour développer le solaire.</p>	<p>Des centrales photovoltaïques difficiles à installer pour des <b>raisons réglementaires</b></p> <p>Une biodiversité à protéger</p> <p>Fortes chaleurs et manque d'ilots de fraîcheur</p>
Des <b>zones d'activités et pépinières d'entreprises durables</b> dédiées aux véhicules et avions du futur. Une entreprise de panneaux solaire		Accueil <b>d'entreprises innovantes</b> (avion et automobile du futur, stockage d'énergie, hydrogène..). Des opérateurs techniques performants.	
<p><b>Potentiel forestier important, politique forte et ancienne</b> (aide aux <b>regroupements</b> forestiers, financement des actes notariés). Une forêt communautaire avec environ 100 ha propriétés de la CDC. Des entreprises actives. Des terres dans le sud propices à la sylviculture et reforestation. Un guide pratique de la forêt et de la réglementation. L'animation d'un comité forêt.</p> <p>Politique de compensation : rachat de terrains pauvres et remise en gestion. Plantation et reconstitution des peupleraies en Zone Natura 2000 en partenariat avec le <b>Syndicat rivière</b> (SYMBAS) et en accord avec la DREAL</p>	<p><b>Morcellement des massifs, surfaces petites, aménagement foncier lent</b> : freins à l'exploitation et mise en valeur</p> <p>Arrêt programme national DYNAMIC BOIS</p>	<p><b>Partenariat départemental</b> sur la valorisation du patrimoine forestier depuis 2021</p> <p><b>Plan de relance national</b> pour les propriétaires privés AMI à destination des opérateurs économiques de l'amont forestier à l'échelle régional et national (45 000 ha de reboisement d'ici 2024 au niveau national)</p> <p>Obligation légale de débroussaillage (rôle des communes)</p>	<p>Que le maintien et la gestion durable des surfaces forestières ne soient pas réalisés</p> <p>Risques incendie</p> <p>Changement climatique (capacité de résilience)</p>
<p><b>Une politique de gestion et valorisation des déchets importante. Un nouveau plan de prévention des déchets</b> avec la participation du Conseil de Développement (citoyens impliqués dans la vie locale). <b>Entente avec le syndicat CALITOM en Charente</b> sur le traitement des déchets recyclables</p>	<p>Coûts</p> <p>Changement culturel, manque de communication auprès des habitants</p>	<p>Obligation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024</p> <p>Développement de l'activité des recycleries (peu nombreuses sur le territoire).</p> <p>Etude sur le réemploi demandée auprès de l'ADEME.</p>	<p>Population touristique habituée à d'autres pratiques</p>

## 2. DIAGNOSTIC ECONOMIE ET TOURISME

### Atouts

- Le **tourisme et le thermalisme « locomotives » économiques** pour l'attractivité et la dynamique économique du territoire, qui a su tirer parti de cette activité pour diversifier son offre et s'imposer comme une **destination écotouristique** (patrimoine bâti riche, aménités paysagères, tourisme vert, sites et acteurs touristiques nombreux, vélo-routes, voie verte ...)
- Des **filières traditionnelles fortes et vectrices d'une forte identité**, une sphère productive qui perd des emplois mais reste constitutive des savoir-faire locaux (forêt - bois, distillerie, viticulture, produits d'excellence, artisanat).
- Des **zones d'activités** économiques qui irriguent le territoire et placent l'ensemble du territoire à moins de quinze minutes d'une zone d'activité communautaire.
- Une dynamique entrepreneuriale forte, un artisanat qui s'appuie sur un **réseau de TPE**.
- Des **filières innovantes émergentes** qui s'arriment à la fois à des savoir-faire spécifiques, des ressources du territoire et à des pôles de compétitivités internes et externes.
- Une **politique de programmation et développement** du territoire qui **expérimente, anticipe** les problématiques et les besoins futurs, forte de ses **nombreux partenariats** institutionnels, économiques et associatifs.
- Croissance modérée de l'emploi, portée principalement par une **tertiarisation de l'économie** et l'augmentation d'emploi dans les services, marchands et non marchands.
- Une **concentration de l'emploi qui reste stable et des actifs occupés qui travaillent majoritairement au sein du territoire** ce qui démontre l'autonomie du territoire.
- Un nombre de demandeurs d'emploi en baisse entre 2016 et 2019, après une hausse en 2020, il baisse à nouveau fortement entre 2021 et 2022 (moins 18%).

### Faiblesses

- Un **niveau de formation faible** avec 15% de diplômés de l'enseignement supérieur, qui peut s'expliquer par une faible part d'emplois métropolitains offerts par le territoire (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion, culture-loisirs).
- Une **agriculture à géométrie variable** : la viticulture qui profite de la renommée de ces produits (Cognac, Pineau), la polyculture et le poly élevage qui faiblissent avec une baisse du cheptel, des parcelles de très petite taille et de faible qualité agronomique, peu propices à la mise en culture dans certaines parties du territoire (généralement le grand sud).
- Des difficultés de recrutement récurrentes sur certaines filières (agriculture et viticulture) avec des secteurs d'activité caractérisés par une activité saisonnière (agriculture et tourisme)
- Aucune entreprise adaptée pour accueillir les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation de formation alors que leur nombre augmente sur le territoire.

### Enjeux

- Une résilience territoriale face à la crise de l'appareil productif, qui a vu le jour en proposant des services et filières innovantes, afin de faire face aux mutations économiques. Le territoire aura à répondre à l'émergence et au **développement de nouvelles filières pour continuer à innover et maintenir la dynamique** engagée.
- Des savoirs faire locaux menacés par le départ des jeunes poursuivant leurs études, l'émergence de nouveaux savoirs et compétences seront autant de défis auxquels le territoire devra répondre pour proposer une offre de formation en cohérence avec les filières économiques actuelles et futures

Une activité thermale qui participe à l'attractivité du territoire et à sa promotion avec le développement d'une image de marque autour de l'eau thermale de Jonzac par sa déclinaison en gamme cosmétique « le produit au service du territoire, le territoire au service du produit »

- **La proximité, les circuits courts** comme réponse aux crises que connaît l'agriculture et aux enjeux économiques, environnementaux et de santé publique. L'apparition de besoins en termes de types de bâtiments développés sur les exploitations agricoles et en termes de surfaces couvertes : besoins immobiliers liés aux activités de vente, préparation, transformation, création de valeur sur place des produits de l'exploitation, liés aux activités touristiques et de loisirs (accessoires à l'activité agricole mais porteuses de revenus complémentaires), les changements de destination de bâtiments pour mutualiser des activités ou coopérer entre producteurs, l'installation de production d'énergie renouvelable et l'agrivoltaïsme intégré dans le système productif des exploitations agricoles.
- Une filière bois traditionnelle qui s'appuie sur des savoir-faire locaux et qui s'intègre aux engagements du territoire pour la transition énergétique avec le développement de la biomasse, l'énergie bois et toutes les innovations que la filière bois régionale appelle. Une vulnérabilité de la **ressource bois qui ne doit pas être négligée dans la perspective d'une filière bois énergie forte et moteur de développement**
- Un accompagnement efficace des entreprises et activités dans leur développement, permis par une offre de pépinières et hôtels d'entreprises, qui devra à l'avenir veiller à la pérennisation de ces activités par une **offre adaptée au parcours résidentiel des entreprises accueillies.**
- Un accompagnement des jeunes dans la formation et l'emploi local, pour un ancrage dans le territoire.
- La valorisation et le travail sur l'attractivité des métiers sur les filières agricoles et viticoles compte tenu d'un potentiel de développement important sur les 15 prochaines années.
- Le développement de structures professionnelles pour favoriser l'accès à l'emploi (développement du nombre de postes en insertion par l'activité économique, dont la création de structures d'insertion par le travail (ex EITI entreprises d'insertion par le travail indépendant) ainsi que de structures en direction des publics reconnus travailleurs handicapés RQTH (Entreprise Adaptée...)).

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p><b>ECONOMIE – TOURISME</b></p> <p>Autonomie du territoire (forte concentration de l'emploi)</p> <p><b>Nombreuses zones d'activité économique</b> et créations/implantations d'entreprises.</p> <p>Deux Clubs <b>d'entreprises</b></p> <p>Une convention entre la CDC HS et la <b>CCI</b> pour 5 ans</p>		<p>Accompagnement du développement de <b>nouvelles filières</b> (aéronautique, mobilité propre, chanvre)</p> <p>Une <b>filière bois énergie</b> dynamique avec une forte demande</p>	<p>Des entreprises qui ne trouvent pas l'accompagnement foncier ou immobilier nécessaire à leur croissance</p>
<p><b>Filières tourisme et thermalisme moteurs.</b> Un réseau de <b>sites touristiques structurants, des vélo-routes</b></p> <p>Un <b>patrimoine bâti</b>, des <b>aménités paysagères</b> atouts forts pour le cadre de vie, le tourisme vert et de proximité</p>		<p><b>Tourisme durable :</b> irrigation de la transition énergétique, écologique dans les axes de travail</p>	<p>Des coûts de protection, mise en valeur et rénovation importants</p> <p>Une réglementation à considérer (ABF, Natura 2000, DRAC, risque inondations, etc.).</p>
<p><b>Viticulture</b> importante (Cognac, Pineau) avec une certification environnementale et une offre de formation agri-viti importante</p> <p>Une Surface Agricole Utile stable, mais une augmentation de la taille des exploitations</p> <p>Une politique forte de <b>valorisation des produits locaux</b> et une démarche de développement des circuits courts avec lancement d'un Projet Alimentaire de Territoire</p> <p>Recherche de coopération avec les territoires voisins (éco-construction, santé, silver économie, mobilité)</p>	<p>Polyculture et poly élevage qui faiblissent, diminution du nombre d'élevage</p> <p>Activités saisonnières</p> <p>Difficulté de recrutement, métier vieillissant, plus de jeune exploitant (moins 25 ans)</p>	<p>Des textes cadres et dispositifs d'aide (Néo-terra, PCAET, Pacte vert, SCOT...)</p> <p>Résilience du territoire par rapport à l'alimentation, à l'accueil de nouvelles populations</p> <p>Filière chanvre régionale (groupes de travail bâtiments, alimentation, agriculture)</p> <p>De petits îlots à préserver pour le petit maraichage</p> <p>Agrivoltaïsme sur des surfaces pertinentes (pas d'augmentation aberrante des bâtiments)</p> <p>La SAFER organisme régulateur privilégie les nouvelles installations</p>	<p>Changement climatique (gel des vignes/arbustes ressources en eau pour les céréales et l'élevage)</p> <p>Qualité de l'eau et du sol, vivant et réversible pour les générations futures</p> <p>Une diversification et innovation menacées, notamment des agriculteurs (viticulture plus rentable)</p>

### Atouts/opportunités

- Un territoire qui sait tirer parti de son positionnement d'interface, qui profite d'un **bon réseau d'infrastructures routières** permettant aux résident, travailleurs, touristes de rejoindre facilement les polarités principales ainsi que les agglomérations voisines. Le territoire dispose de **plusieurs gares ferroviaires, véritables atouts touristiques**, les fréquences n'étant cependant pas satisfaisantes généralement dans le cadre des déplacements domicile-travail.
- Une **collaboration avec la Région, autorité compétente en matière de mobilité**, pour réorganiser entre autres le transport à la demande. Un projet d'étude pour un schéma directeur cyclable sur le territoire. La gestion des voiries est une compétence partagée (communes-département).
- Une polarisation des équipements autour de Jonzac, en lien avec le thermalisme, locomotive de l'attractivité touristique qui se diffuse sur le territoire par un réseau d'équipements locaux et de **boucles de découvertes, pédestres, cyclables ou équestres**.
- Une **bonne densité d'équipements** offrant des leviers forts en termes de cadre de vie résidentiel ou de retombée touristique (des équipements de proximité et des équipements structurants attractifs). **Des formations** en adéquation avec les filières du territoire : agriculture, carrière médico-sociale, tourisme-animation, recyclage, énergie ... Quatre lycées dont deux agricoles, un CFA et trois Maisons Familiales et Rurales, des formations supérieures dont 4 BTS et une licence professionnelle.
- Une démarche de revitalisation via les dispositifs Petites Villes de Demain, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et opération de revitalisation territoriale (ORT), via le Contrat Local de Santé 2022-2026 avec l'ARS et les principaux acteurs

### Faiblesses

- Une **dépendance à l'automobile** caractéristique des territoires ruraux, intensifiée par une offre de transport en commun limitée ; une **dangerosité de certaines routes pour les cyclistes ; l'absence de ramassage scolaire pour les élèves à moins de 3 kilomètres ; l'absence de transport pour accéder aux centre-ville (notamment pour les personnes non mobiles, jeunes ou âgées), etc.**
- La **densité de professionnels de santé** reste faible, en particulier dans le sud du Département.
- Des **centres bourgs** qui ont perdu leur attractivité pour certains et nécessitent une revitalisation, des « villages rues » difficiles à animer. Un habitat diffus avec des bourgs peu marqués et peu de centre-bourgs importants.
- Une absence regrettée d'établissements d'enseignement supérieur qui contraint les jeunes voulant poursuivre des études supérieures à quitter le territoire (Bordeaux, Poitiers, La Rochelle, Angoulême...).
- Une desserte numérique hétérogène marquée par une couverture partielle au sud du territoire mais en cours de réalisation.

### Enjeux

- Une offre de services et d'équipements qui participe à la vitalité et l'animation du territoire. Cette **offre est à renouveler et à faire évoluer pour attirer et fixer de nouveaux habitants, résidents ou touristes**.
- Une densité faible de **professionnels de santé** qui interroge sur les conditions du « bien-vieillir » à la campagne (perspective de la silver economy) et en matière de prévention de la santé des jeunes.
- Les mutations et évolutions qu'offre le développement du **numérique sont autant d'opportunités pour le territoire de voir se développer de nouvelles activités et nouveaux espaces, usages** (espace de coworking, lieux multiutilisateurs, formation en ligne, etc.)
- Une bonne densité d'équipements notamment scolaires qui participe à l'attractivité résidentielle du territoire, qui suppose le maintien du niveau de l'offre pour soutenir à l'avenir cette attractivité.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p><b>EQUIPEMENTS – MOBILITE</b></p> <p>EQUIPEMENTS Bonne densité d'équipements résidentiels et/ou touristiques, avec un <b>maillage très polarisé.</b></p> <p>Des <b>RPI</b> réponse efficace au maintien des écoles</p> <p>Préparation d'une <b>Opération de Revitalisation du Territoire</b></p> <p>Des organismes de formation en adéquation avec les filières locales</p>	<p>*Un <b>nombre insuffisant de professionnels de santé</b></p> <p>Peu de <b>tiers lieux</b> sur le territoire</p> <p>Des communes nombreuses avec de <b>rare commerces isolés</b></p> <p>Un habitat diffus, des bourgs peu marqués, peu de centre-bourgs importants.</p> <p>Une desserte numérique encore partielle</p> <p>Absence d'organisme de formation supérieure</p>	<p><b>Création d'un comité local de santé</b></p> <p><b>Des centre-villes touchés par la vacance</b> ce qui permet un renouvellement et une densification de l'offre</p>	<p>Le maintien des « derniers commerces »</p> <p>Des centres bourgs désertés sans fonctionnalité (logements, commerces, services..) sans animation et attractivité des populations locales et environnantes</p> <p>Maintenir l'offre scolaire existante et l'adaptation aux filières</p>
<p><b>MOBILITE</b> <b>Bon réseau d'infrastructures</b> routières, plusieurs gares ferroviaires.</p> <p>Une pratique du vélo sportif assez développé</p> <p><b>Partenariat avec la Région compétente sur la mobilité</b> (réorganisation du Transport à la Demande dans un premier temps) Lancement d'un schéma <b>directeur cyclable.</b> Implication du Conseil de développement</p> <p>*Une station thermale en développement, des sites touristiques structurants, 600 km de linéaires de découvertes pédestres, cyclables, équestres</p>	<p>*Transport en commun limité, <b>habitude de déplacement automobile (89% contre 3% vélo) et</b> recours important à <b>l'auto-solisme</b>, un réseau de routes communales conséquents (frais importants) et rarement aménagées (<b>dangereuse</b> pour les vélos). Pas de ramassage scolaire pour les enfants à moins de 3 km de l'école.</p> <p>Des « village-rue » entraînant parfois des nuisances selon la densité du trafic</p> <p>De nombreux hameaux liés aux sièges d'exploitation agricole</p>	<p>Un taux de concentration de l'emploi de 86 donc 86/100 habitants qui résident et travaillent en Haute Saintonge. 30% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, la majorité des entreprises sont dans un rayon de 5km autour des centralités, la moitié des déplacements quotidiens font moins de 5 km.</p> <p>L'aménagement de pistes cyclables (vélo tourisme ou vélo travail) peut être l'occasion de solutions innovantes</p>	<p>Pas d'aménagement et de sécurisation des modes doux pour l'accès aux services à l'échelle des bassins de vie.</p> <p>Pas de liaison garantie, pas d'armature de « nœuds de mobilité »</p>

**PARTIE 4 STRATEGIE ET OBJECTIFS**

Compte tenu des enjeux identifiés sur le territoire (protection de l'environnement, développement et maintien des populations et des emplois), la stratégie de développement local comprend trois objectifs prioritaires.

**OBJECTIF 1 : VALORISER LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE AVEC UNE GESTION EQUILIBREE DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

- 1- Préserver et améliorer la qualité **architecturale** et **paysagère** du territoire
- 2- Préserver la **biodiversité** en mobilisant durablement les ressources naturelles et les espaces
- 3- Poursuivre **l'adaptation** au changement climatique et les actions de transition énergétique (parvenir à une autonomie énergétique en 2050 en produisant 100% de l'énergie consommée, réduction des déchets de 12% ...)
- 4- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques et nuisances.

**OBJECTIF 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DURABLE POUR UN TERRITOIRE ENTREPRENANT ET INNOVANT**

- 1- Accompagner, structurer le **développement économique**, en s'appuyant sur les infrastructures de transport et la digitalisation, en encourageant la mutualisation entre entreprises, en préservant les savoir-faire
- 2- Diversifier et renforcer la **lisibilité économique** du territoire en développant une offre foncière et immobilière répondant aux parcours des entreprises, en favorisant le développement des activités économiques dans le tissu urbain et en adaptant les zones économiques
- 3- Amplifier l'offre thermique et diversifier les activités **écotouristiques**, en mettant en réseau les différents attracteurs touristiques, en consolidant et diversifiant l'offre d'hébergements, en développant et structurant une offre de tourisme d'affaire
- 4- Soutenir les filières économiques existantes et émergentes, en pérennisant la **filière viticole et agricole**, en soutenant l'innovation artisanale, en valorisant **la filière bois**, en contribuant à l'émergence de **nouvelles filières**.

**OBJECTIF 3 : RENFORCER LA COHESION DES TERRITOIRES, L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, AMENAGER LES ESPACES DE VIE.**

- 1- Accompagner les pratiques de **mobilité** et faciliter l'accès au numérique
- 2- Renforcer la lisibilité des espaces de vie, organiser la complémentarité des pôles, en s'appuyant sur l'armature multipolaire pour garantir un équilibre territorial, **redynamiser** les centre-bourgs, développer une offre **culturelle** récréative, vivante et nomade
- 3- Répondre aux besoins actuels et futurs du logement : satisfaire l'ambition démographique du territoire **(+20.000 habitants à l'horizon 2040)** par une production de logements cohérente **(+ 9.500 logements)**, engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine avec un objectif de passer de 11% de logements vacants à 9% d'ici 2040, **limiter la consommation d'espace à 600 ha pour les 20 prochaines années (438 ha pour l'habitat et 162 ha pour l'activité économique)**, améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable, proposer une offre de logements variés pour répondre aux exigences plurielles des ménages
- 4- Amplifier l'offre de **santé** et les perspectives offertes par la e-santé
- 5- Accompagner les mutations du **commerce** d'aujourd'hui et demain : rechercher une complémentarité entre le grand commerce et le commerce de proximité, s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

La stratégie de développement local vise à concilier l'accueil et le maintien de nouvelles populations et des activités économiques avec la protection de l'environnement (en particulier la réduction de l'artificialisation des sols et de la facture énergétique). Cette stratégie est cohérente avec les démarches territoriales existantes, telles que les textes-cadre, feuilles de route ou dispositifs contractuels suivants :

- le PACTE VERT européen, pour une croissance durable au service de la neutralité climatique en 2050 (55% d'émission en moins de GES d'ici 2030), décarbonation, dans l'industrie (textile, construction, matériau ...), économie circulaire renforcée, rénovation des bâtiments, mobilité durable, stratégie « de la ferme à la table », écosystèmes de biodiversité renforcés, investissements et budgets « verts »....
- l'accord de partenariat France-Europe notamment sur le développement durable et intégré des territoires, au moyen d'initiatives locales (disparités dans l'accès aux équipements sociaux, de santé, culturels, de loisirs, fragilité des commerces, du tourisme impacté par la crise, valorisation des actifs patrimoniaux pour une croissance économique durable dans les zones très touristiques notamment...)
- la stratégie nationale Bas Carbone et Biodiversité,
- le SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de 2020, en cours de révision pour une mise en conformité avec la loi Climat et Résilience 2021
- la stratégie régionale Neo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique, dans laquelle s'inscrivent les objectifs locaux : gestion des ressources et de l'environnement (nouveau mix énergétique, objectif zéro déchets, engagement citoyen, mobilités propres, préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des terres agricoles et forestières), développement économique et touristique durable (transition des entreprises, transition agro écologique), revitalisation des territoires (urbanisme durable, exemplarité des collectivités).
- la stratégie régionale de spécialisation intelligente, avec le soutien aux filières d'excellence (aéronautique et mobilité, mais également le bois, l'énergie et le stockage, le tourisme, la santé, la « silver-économie » ...)
- Le SRDEII Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAAS) 2018-2024 avec un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services du quotidien.
- le Contrat de transition de la CDC avec la Région 2022-2026 (pilotage DATAR), après le Contrat de dynamisation et cohésion territoriale 2017-2021 sur l'attractivité économique, la transition énergétique, le cadre de vie.
- le CRTE, Contrat de Relance et Transition Ecologique 2020-2026 avec l'Etat (après les Contrat de Ruralité avec l'Etat et le Département 2018-2020)
- le SCOT schéma de cohérence territoriale qui vise à établir le projet de territoire en anticipant les conséquences du dérèglement climatique, les transitions écologique, énergétique, démographique. Ce document intègre les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SCE, SRADDET...) et permet aux cartes communales ou PLU de se référer uniquement à lui (il n'y a pas de PLUI en Haute-Saintonge, les communes restent compétentes sur la prise de décision).
- Le PCAET Plan Climat Air Energie de Haute Saintonge adopté en mars 2021, qui décline les engagements supra territoriaux pour la lutte contre le changement climatique. En Haute Saintonge, les objectifs ont été fixés : réduction d'énergie finale de 7% d'ici 2030 et 19% en 2050, des GES à 33% en 2030 et 63% en 2050, développement des énergies renouvelables à 52% en 2030 et 100% en 2050
- Le Contrat Local de Santé récemment lancé sur le territoire. La qualité de vie en Haute-Saintonge en fait une destination privilégiée pour les ménages qui cherchent un territoire moins urbain mais accessible depuis leur lieu de travail après la crise sanitaire. C'est un nouvel outil pour anticiper les nouveaux besoins, optimiser l'offre et développer la prévention en matière de santé.
- et tous les autres contrats sectoriels signés avec des partenaires institutionnels (convention Mobilité avec la région, convention avec la CCI, convention PVD, etc.)

**PLAN D' ACTIONS ET MAQUETTE FINANCIERE**

La stratégie de la Haute-Saintonge, déclinée en trois objectifs prioritaires, peut être soutenue potentiellement par les fonds européens, mais également les fonds de la Région, du Département de la Charente-Maritime, de l'Etat ou d'autres acteurs publics ou privés.

Parmi les besoins exprimés, le territoire a donc recherché ceux qui pouvaient être satisfaits notamment par les programmes provisoires FEDER et FEADER, qu'ils soient maîtrisés par la Région ou par le territoire pour les volets territoriaux des programmes.

Pour rappel, la Région autorité compétente des fonds européens ayant décidé d'ouvrir un volet territorial dans chaque fonds, la Haute-Saintonge pourrait être responsable de 2 991 697 € répartis en deux enveloppes : 1 610 533 € de FEDER OS5 2021-2027 et 1 381 166 € de LEADER 2023-2027.

Le socle du FEDER Territorial comprend trois priorités : renforcer l'ingénierie (pour la mise en réseau, des projets partagés/collectifs), l'attractivité durable et équilibrée des territoires et services, l'innovation et les reconversions territoriales (prise en compte des enjeux de transitions, nouveaux modèles de développement, lutte contre les friches et le morcellement du foncier).

LEADER peut intervenir sur des thématiques identifiées comme un besoin spécifique du territoire et comprises dans sa stratégie. Il peut être levier sur des projets non soutenus par ailleurs.

Afin d'éviter tout risque de double financement, le territoire doit mobiliser ses enveloppes sur des actions complémentaires ou inéligibles aux autres axes européens gérés en direct par la Région Nouvelle Aquitaine.

- **Pour mémoire les axes du FEDER gérés en direct par la Région** (sous réserve d'approbation définitive par la Commission européenne) sont :
- 1- Conforter les capacités de **recherche et d'innovation**, accompagner la transformation numérique et la croissance économique, dans un objectif de développement juste et équilibré (recherche et innovation, technologie de pointe, numérisation, compétitivité des entreprises, spécialisation intelligente ...)
  - 2- Accélérer la **transition énergétique et écologique** (efficacité énergétique, énergies durables, adaptation au changement climatique, prévention des risques, gestion de l'eau, économie circulaire, biodiversité)
  - 3- Développer la mobilité urbaine propre et durable
  - 4- Développer le **capital humain** par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)
  - 5- *Accompagner les territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux : encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité (volet territorial)*
  - 6- Développer les infrastructures **numériques**.
- **Pour mémoire**, sous réserve d'approbation définitive par la Commission européenne, **le FEADER géré par la Région Nouvelle Aquitaine 2023-2027 (volet régional du Plan Stratégique National)** comprend environ quinze mesures avec les objectifs principaux ci-dessous :
- **Réussir la transition agro-écologique** : mesures agro environnementales et climatiques/MAEC, Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises agricoles PCAE, protection de la biodiversité, gestion des ressources naturelles (Natura 2000, eau).
  - **Encourager l'installation de nouveaux et/ou jeunes agriculteurs**

Soutenir les revenus des agriculteurs, une meilleure répartition au sein de la chaîne de valeur, fournir une alimentation saine durable et de qualité

- Créer un environnement favorable au développement de la **filière forêt bois**
- **Appuyer le développement local et les approches territoriales (volet territorial LEADER).**

➤ **Les opérations susceptibles d'être soutenues dans le volet territorial FEDER fixées par le programme** visent à :

- renforcer l'**ingénierie territoriale** visant le développement des projets dans une approche la plus intégrée possible (ingénierie généraliste, thématique, d'amorçage de projets, de coopération),
- maintenir ou développer l'**attractivité durable et équilibrée de territoires et l'accès aux services**, pour répondre aux objectifs de revitalisation, de lutte contre la précarité énergétique, de développement et d'accessibilité des services de proximité
- soutenir les dynamiques d'**innovation et reconversion** prenant en compte les enjeux de transition, la structuration de modèles de développement durable, la reconversion de zones déclassées (activités durables liées au tourisme, à la forêt, la cyclo logistique, l'économie sociale et solidaire, les projets et droits culturels...)

➤ **La nature des opérations du volet territorial LEADER est librement fixée par le territoire.**

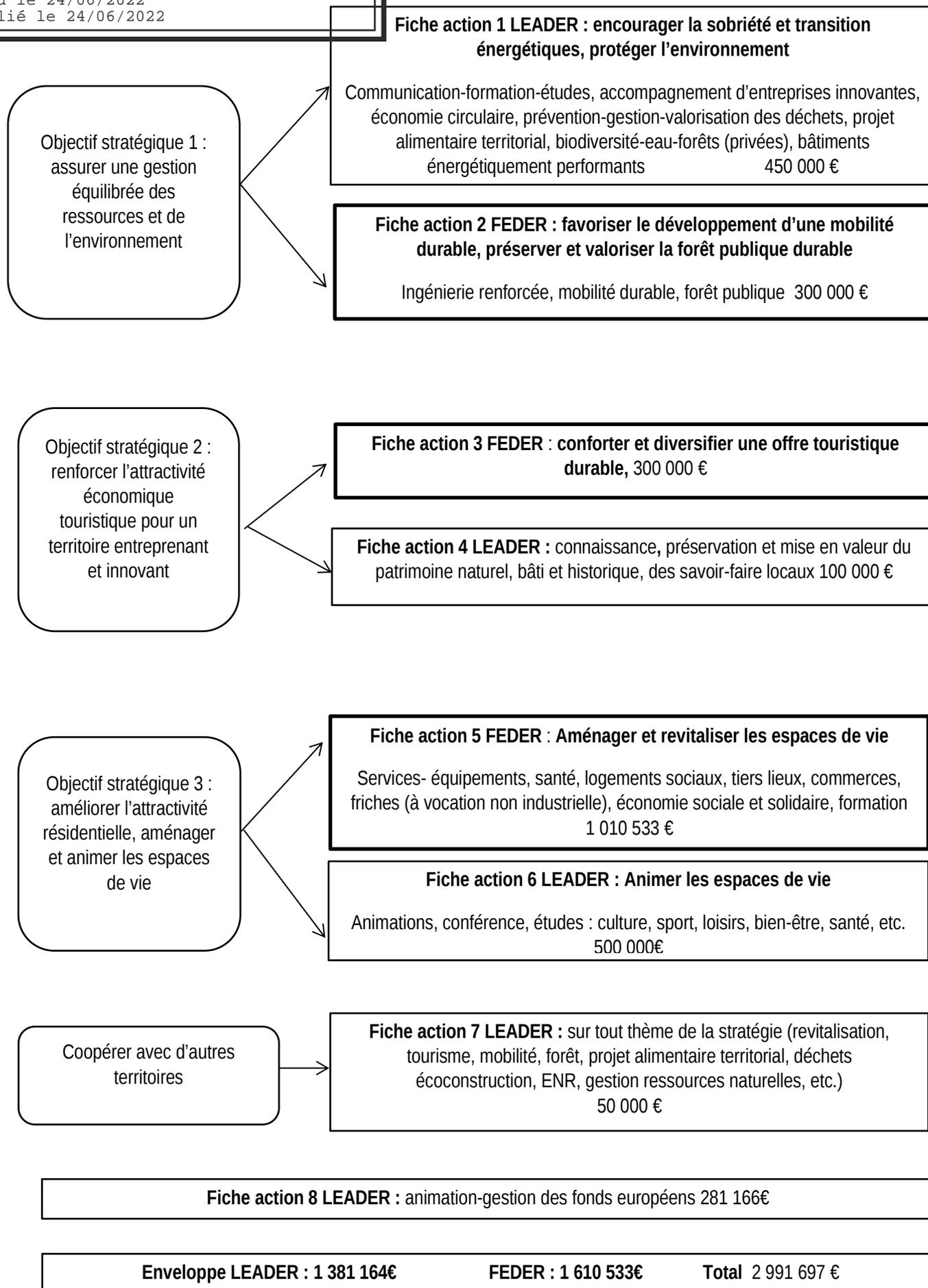
Elle vise toute action non soutenue dans les autres fonds européens et qui s'inscrit dans l'objectif de la PAC « promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local, y compris la bio économie et la sylviculture durable ». Cet objectif se décline entre quatre besoins :

- favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux
- cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir
- cibler l'action publique sur les territoires les plus fragiles et qui en ont le plus besoin
- renforcer l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers.

➤ Compte tenu des règles ci-dessus sur les opérations, la Haute-Saintonge - territoire exclusivement rural - a traduit ses trois objectifs stratégiques en huit fiches actions (cf. logigramme suivant). La répartition tient compte de la typologie des actions éligibles ou non aux financements européens et des dispositifs de financements existants par ailleurs (autres fonds européens, Etat, Région, Département, etc.) connus à ce stade.

➤ L'appel à candidatures fixe deux autres principes :

1. un fond européen par fiche : certaines fiches relèvent donc de LEADER, d'autres du FEDER. Elles seront précisées pour le conventionnement (dépenses éligibles, critères de sélection, etc.) et pourront évoluer notamment en fonction de l'approbation définitive du Programme Régional FEDER FSE Nouvelle Aquitaine 2021-2027 et du Programme Stratégique National pour le FEADER 2023-2027.
2. Les planchers de dépenses prévisionnelles et taux d'aide : FEDER 25 000€ de dépenses minimum et 60% d'aide en moyenne, LEADER 8 000 € de dépenses minimum et 5000€ d'aide minimum (taux d'aide maximum 80% avec cofinancement public obligatoire) et sous respect des régimes d'aide d'Etat potentiels.  
Le territoire pourra fixer s'il le souhaite des planchers supérieurs d'aide et de subvention et/ou des plafonds qui seront stipulés dans les fiches actions définitives.



LEADER 2023-2027 : 1 381 164 € - Plancher de dépenses prévisionnelles 25 000€ taux aide moyen 60%

FEDER 2021-2027 : 1 610 533 € - Plancher de dépenses prévisionnelles 8 000 € taux aide max 80%

Total HAUTE SAINTONGE : 2 991 697 €

OBJECTIF PRIORITAIRE/FICHE ACTION	FEDER	%	LEADER	%	TOTAL	% enveloppement totale	Opérations types
<b>1 GESTION DES RESSOURCES</b>					<b>750 000</b>	<b>25%</b>	
FICHE 1 LEADER sobriété et transition énergétique et écologique			450 000	33 %			Communication-études-formation, entreprises innovantes, déchets, éco circulaire, circuits courts alimentaires, biodiversité –eau – forêts privées, bâtiments performants
FICHE 2 FEDER Forêt et mobilité durables	300 000	19 %					Ingénierie, mobilité, forêt publique
<b>2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISTIQUE</b>					<b>400 000</b>	<b>13%</b>	
FICHE 3 développement touristique	300 000	19 %					Equipements touristiques, itinéraires fluviaux, ingénierie ...
FICHE 4 protection et valorisation du patrimoine naturel, bâti, historique			100 000	7 %			Etude, protection et valorisation du patrimoine naturel ou bâti historique, des savoir-faire
<b>3 AMENAGEMENTN DU TERRITOIRE</b>					<b>1 510 533</b>	<b>50 %</b>	
FICHE 5 revitalisation	1 010 533	62 %					service de proximité, friches, revitalisation commerciale, santé, équipements culturels, sportifs, pour la jeunesse...
FICHE 6 Animations-études			500 000	35 %			Animations conférences, études : cultures, sports, ...
<b>FICHE 7 COOPERATION</b>			50 000	5 %	<b>50 000</b>	<b>2%</b>	
<b>FICHE 8 ASSISTANCE TECHNIQUE</b>			281 164	20 %	<b>281 164</b>	<b>9%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 610 533</b>		<b>1 381 164</b>		<b>2 991 697</b>		

## PARTIE 6 : FICHES-ACTION

OBJECTIF PRIORITAIRE 1 : VALORISER LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE, PAR UNE GESTION EQUILIBREE DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT

**FICHE ACTION 1 : sobriété et transition énergétique et écologique  
(communication-formation-étude/bâtiments/déchets/eau/biodiversité,  
alimentation durable/entreprises innovantes)**

**LEADER 2023-2027 - PREVISIONNEL : 450 000 €**

La Haute Saintonge bénéficie d'une richesse des ressources naturelles et patrimoniales qui contribuent à la qualité du cadre de vie. Ces richesses sous entendent un enjeu de conciliation des usages et une gestion équilibrée et durable de ces ressources et de l'environnement, à des fins de protection de la planète, de lutte contre le réchauffement climatique, de limitation des Gaz à effet de serre. L'objectif ambitieux du territoire, engagé depuis des décennies dans la transition, est de produire 100% de l'énergie consommée à l'horizon 2050 (autonomie énergétique).

Depuis les années 1970, plusieurs réalisations et dispositifs existent sur le territoire dans le domaine énergétique mais également dans la gestion de l'eau et plus récemment les circuits courts alimentaires, tels que :

- des publications régulières sont faites à tous les habitants via le « **journal 129** »
- une **Maison de l'Energie** créée en 2006 par la CDC et le Département conseille et anime les habitants et les professionnels, elle est désormais Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, des ambassadeurs de l'énergie sillonnent le territoire, une étude pré opérationnelle d'amélioration de l'habitat en cours (OPAH)
- une **SEM** Société d'Economie Mixte Energies Midi Atlantique accompagne les entreprises et l'implantation d'équipements et de centrales **solaires** (SEMEMA créée en 2018 avec plusieurs collectivités et banques),
- trois **puits géothermaux** à grande profondeur (qui alimentent les Antilles de Jonzac et les Thermes notamment), des **réseaux de chaleur** de taille variable pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage (deux réseaux de chaleur urbains à Jonzac et Pons), plusieurs chaudières **biomasse**,
- deux **zones** d'activités dédiées aux véhicules et à l'avion du futur, des bâtiments **exemplaires** avec une isolation renforcée et l'usage d'énergies renouvelables dont une pépinière d'entreprises à énergie positive et dédiée au bois, un parc de solaire thermique à Pons.
- la prévention et valorisation des **déchets** (Combustibles Solides de Récupération à Clérac, partenariats avec les territoires voisins/CALITOM, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027, étude sur le développement de recycleries et la filière du réemploi de textiles),
- une politique d'animation, de gestion, de mise en valeur de la forêt
- la protection et gestion de la **ressource en eau avec de nombreux Syndicats, les études environnementales**, etc.
- l'accompagnement aux **circuits courts** alimentaires et la protection des ressources avec le **lancement d'un Projet Alimentaire Territorial**.

## Le Projet Alimentaire Territorial récemment lancé par la collectivité et porté par le Conseil de développement de Haute Saintonge intègre

de multiples partenaires et en particulier la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, la région Nouvelle Aquitaine, le Département de Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole et Interbio. La démarche lancée vise à coordonner et soutenir des actions déjà existantes et à venir pour développer un système alimentaire durable à l'échelle du territoire a minima. Les enjeux sont à la fois :

- économiques (structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, juste rémunération des producteurs, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles),
- environnementaux (développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro écologique : préservation de l'eau, des paysages et de la biodiversité, transition énergétique, réduction des intrants, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire...),
- sociaux (transmission des savoirs paysans, éducation alimentaire, accessibilité sociale et lutte contre la précarité alimentaire, valorisation patrimoniale et culturelle).

La présente fiche action a pour objectif de poursuivre cette politique de sobriété et transition énergétique, d'offrir des services économes en ressources aux populations et aux acteurs économiques.

Les effets attendus sont notamment : une utilisation plus importante des EnR sur le territoire, la réduction des déchets, un approvisionnement local de qualité, une diversification et amélioration des revenus des agriculteurs, une visibilité des producteurs ; une meilleure connaissance et de nouveaux projets d'écomobilité ; une gestion raisonnée de la ressource eau et une protection de l'environnement, de la santé ; des usages décarbonnés, une exemplarité du territoire.

### TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

1. **Communication-formation- études –équipements** : toutes actions de communication, formation, études sur la sobriété et transition écologique ou énergétique, sur des pratiques de gestion durable (voire innovantes), toutes actions de préservation et valorisation de la biodiversité, de la ressource en eau, l'obtention de labels environnementaux, sur les transports du futur (animation et communication sur le développement de véhicules du futur, automobile, avion, bornes de recharge, etc.).
2. **Bâti/environnement** : la construction et/ou rénovation et/ou l'équipement de bâtiments publics ou privés utilisant les énergies renouvelables ou des matériaux bio-sourcés ou permettant une adaptation au changement climatique.
3. L'accueil et l'accompagnement d'entreprises **innovantes** (activité peu ou pas présente sur le territoire, sur les énergies renouvelables ou les économies d'énergies, ou intégrant les enjeux environnementaux, sociaux du territoire), aide à l'**économie-circulaire**
4. Toutes actions contribuant à un **système alimentaire durable** et par ce biais à une santé améliorée.
5. Toutes actions favorisant la prévention et valorisation des **déchets**.
6. Toutes actions contribuant à une amélioration de la **forêt privée** (encourager des plantations résilientes à feuillus majoritaires dans un souci de diversification des boisements et de protection contre l'incendie par exemple).

### BENEFICIAIRES POTENTIELS

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé, les particuliers.

Région (Ingénierie TEPOS) – Etat (Ministères, ADEME ...) – Département - Chambre d'agriculture ...

Plancher de dépenses prévisionnelles européen LEADER : 8 000€ - Plancher de subvention : 5 000 €

Il existe des dispositifs nationaux ou régionaux et des projets qui ne nécessitent pas de subvention publique.

Les projets eau sont également aidés ou gérés à une échelle supra territoriale.

#### LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Certains projets d'investissement pourront être soutenus par :

- 1) le Fonds Européen de Développement Régional 2021-2027, en particulier le **FEDER axe 2 « une Nouvelle Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique »** (efficacité énergétique, réduction des GES, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, prévention des risques, gestion de l'eau, économie circulaire, biodiversité), pour exemple :
  - a - les opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics atteignant une consommation inférieure à 80kWhEP/m<sup>2</sup>/an,
  - b - les investissements matériels et immobiliers des entreprises en matière d'amélioration (hors secteur agricole) de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprises permettant d'atteindre un niveau équivalent au label BBC effinergie rénovation (si le bâtiment a été construit après 1948) ou Effinergie rénovation ou en matière d'efficacité énergétique des process industriels notamment de récupération de chaleur fatale; investissement dans des process industriel adaptés à une alimentation énergétique bas carbone (y compris le raccordement)
  - c- les actions de prévention des risques inondation (axe 2.4)
- 2) le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2023-27)** pour des **projets alimentaires de transformation ou commercialisation de produits** avec une assiette éligible supérieure à 300 000€. La vente directe devra être réalisée avec un projet productif de transformation ou conditionnement de produits. Bénéficiaires : entreprises ou industries agro-alimentaires, agriculteurs ou sociétés commerciales détenues par plusieurs exploitations agricoles.... MAEC Mesures agroenvironnementale et climatiques : transition et accompagnement au changement de pratiques (avec un objectif chiffré d'amélioration du bilan carbone).
- 3) le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2023-27)** volet forestier : aides aux investissements matériels, desserte/DFCI, investissement si Document de Gestion Durable, créations d'entreprises.

La présente fiche LEADER cible donc les bénéficiaires et/ou les actions inéligibles au FEDER axe 2 ou au FEADER ou qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

#### INDICATEURS ENVISAGES

Nombre estimé de projets - Population concernée

Les opérations menées sur cette fiche « gestion des ressources » ont-elles permis :

- une exemplarité environnementale renforcée des collectivités ?
- un ancrage des pratiques écoresponsables dans les actions publiques et/ou privées engagées sur le territoire (évolution de la prise en compte de l'énergie dans la rénovation, modification du comportement de consommation notamment alimentaire, de prévention/tri des déchets, de gestion agricole ....)?
- une augmentation de la part d'énergies renouvelables ?
- la mise en place de nouveaux réseaux sur le territoire ? la mutualisation de moyens ?
- la création d'emplois ?
- une accessibilité élargie des publics aux services, équipements ou activités ?

#### NEO TERRA - FEUILLE DE ROUTE REGIONALE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

La présente fiche contribue à l'ensemble des objectifs NEO TERRA : engagement citoyen (les actions de communication et d'accompagnement accélèrent la transition écologique), transition agro écologique (actions pour une alimentation saine et un environnement préservé), transition des entreprises (accueil d'entreprises innovantes pour un développement plus sobre), mobilités propres (aides aux transports du futur), urbanisme durable (sobre en ressource, adapté aux risques naturels), nouveau mix énergétique (aides au déploiement des EnR locales), objectif zéro déchet (aide à l'économie-circulaire, la réduction de déchets), préservation de la biodiversité (dans toutes les actions et en conciliation avec le développement des activités humaines), préservation de la ressource en eau (meilleure consommation, qualité, prévention des risques), préservation des terres agricoles, forestières et naturelles (agriculture diversifiée, exploitation durable et diversifiée d'une forêt résiliente, limitation de l'artificialisation..).

**FICHE ACTION 2 FEDER : FORET ET MOBILITE DURABLES****FEDER OS5 2021-2027 - PREVISIONNEL : 300 000 €**

La Haute Saintonge bénéficie d'une richesse des ressources qui contribue à la qualité du cadre de vie. Ces richesses sous entendent un enjeu de conciliation des usages, une gestion équilibrée et durable des ressources et de l'environnement tout en répondant aux besoins de la population et des activités.

➤ La Haute-Saintonge s'est engagée dans le développement et l'innovation autour des véhicules du futur, avec le circuit automobile à la Genétouze créé en 2009 et une pépinière prochainement élargie, avec en 2021 la création de l'aéropôle Antoine de Saint Exupéry Jonzac-Neulles à Saint Germain de Lusignan.

Elle souhaite favoriser en parallèle le développement d'une mobilité rurale durable peu polluante, respectueuse de l'environnement, du cadre de vie et favorable à la santé de ses habitants et au développement des activités économiques liées (services vélo, vélo-tourisme ...).

**La mobilité** est un vecteur essentiel à la qualité de vie au quotidien, que les déplacements soient obligés ou non (travail, services, loisirs). La forte dépendance de ce territoire très rural à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités professionnelles est un véritable enjeu. 88% des actifs se déplacent en automobile (ou deux roues), 3% à vélo.

La Communauté des Communes évolue dans un cadre partenarial avec la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité et le Département, car elle n'a pas pris la compétence mobilité en 2021. Elle est rattachée à la Haute Gironde dans un bassin de mobilité commun. Afin de concilier écologie et transport, le territoire se fixe comme ambition de définir avec la Région un programme d'actions, qui sera prochainement défini dans un contrat opérationnel de mobilité (COM). Les résultats attendus sont d'offrir des solutions de mobilité pour tous et à toutes échelles, d'accompagner l'éco-mobilité et la multimodalité, de capitaliser sur la mobilité touristique.

Le Conseil de Développement de Haute Saintonge a débuté une mission d'analyse et de développement de la mobilité active, dans une perspective d'intermodalité et de prise en compte des différentes pratiques cyclistes. A la suite de ces travaux, la collectivité a validé le lancement d'un schéma directeur vélo. La mobilité active est appréhendée comme une alternative à l'autosolisme (qui caractérise les déplacements intra-territoriaux) ou une complémentarité à l'usage de l'automobile. Des actions pourront ainsi être favorisées pour répondre à un triple objectif :

- donner envie aux habitants de changer de mode de transport en les informant (pour exemples maison de la mobilité, label...),
- inciter les habitants à expérimenter une offre alternative en facilitant et sécurisant les pratiques (infrastructures, équipements, services),
- accompagner la pérennisation du changement de mobilité en partenariat avec les entreprises, pour la mobilité professionnelle et quotidienne.

➤ **En matière de ressource forestière**, le territoire a la chance d'être composé pour un tiers de forêts avec 50 000 hectares : 34 000 dans les deux massifs principaux (la Double Saintongaise dans le sud composée de pins maritimes et la forêt de la Lande dans la partie méridionale) et 16000 ha de feuillus en champagne charentaise. 34 000 propriétaires et six groupements forestiers existent. Cinquante communes sont soumises à un Plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF). Une Maison de la Forêt a été créée en 1994 dans le sud du Département (labélisée en 1995 Pôle Nature puis Echappée nature) avec une activité de sensibilisation des publics aux différents enjeux du bois : à visée environnementale, patrimoniale, économique, énergétique, culturelle.

Plusieurs réseaux de chaleur sont alimentés prioritairement par des chaudières bois performantes, de nombreux bâtiments publics et privés utilisent des chaudières bois. Cela nécessite de continuer à développer la filière bois énergie locale. La demande est très importante et peut connaître un développement significatif s'il y a capacité à approvisionner en combustibles. La proximité de l'agglomération bordelaise à moins de 50km peut aussi constituer un débouché intéressant.

Par chance, il existe un potentiel important de surfaces boisées inexploitées (surtout dans les massifs feuillus de la région forestière champagne charentaise), même si le foncier est difficile (morcellement et parcellisation importants en Haute Saintonge qui freinent l'exploitation et la valorisation).

L'objectif est simultanément de :

- conserver et promouvoir une forêt "ouverte" pour le public et les activités loisirs (cueillette, randonnées ...),
- mettre en avant la filière bois et ses atouts, participer à une meilleure structuration et optimisation de la ressource existante et potentielle de bois à moyen et long terme
- tout en préservant et valorisant la forêt et sa biodiversité.

Il est nécessaire d'informer les élus, le grand public, les propriétaires forestiers et tous les acteurs de la filière sur l'ambition collective du territoire. Il s'agira donc de :

- communiquer vers les élus, les propriétaires, les acteurs de la filière, le grand public pour informer et former sur les bonnes pratiques d'exploitation forestière et de gestion énergétique.
- améliorer la situation foncière et l'état des parcelles pour lever les freins constatés à une meilleure gestion (freins : parcellisation extrême, coûts d'exploitation élevés, seuils élevés pour la réalisation de travaux d'amélioration et de demandes d'aides à l'investissement forestier qui nécessitent de larges parcelles, etc.).
- coordonner les intervenants et acteurs de la filière (pour les collectivités : depuis le contrat d'achat, de gestion ou d'exploitation des bois et/ou parcelles jusqu'au contrat de vente de bois aux utilisateurs) afin de pérenniser l'approvisionnement, la qualité et la stabilité des prix tout en prévenant les conflits d'usage, que nous constatons déjà et qui peuvent s'accroître si la situation n'est pas maîtrisée.

Les tâches à court terme, pour faire face à la tension à venir sur le Bois énergie, sont d'identifier et contacter les propriétaires, d'exploiter les terrains laissés à l'abandon et d'organiser le renouvellement de la ressource, d'autant plus avec l'augmentation de la demande. Il s'agit d'organiser la filière à l'échelle de ces territoires afin de fournir en bois énergie les chaudières alimentant les réseaux de chaleur, en incitant les forestiers privés à la mise en valeur de leur patrimoine forestier.

La présente fiche action a pour objectifs : de poursuivre la politique de promotion des ressources propres avec une ingénierie renforcée, développer la mobilité active et l'intermodalité, contribuer à la gestion forestière d'une forêt à la fois ouverte au public, préservée et valorisée.

#### TYPES D'OPERATIONS SOUTENUES PAR LE FEDER HAUTE SAINTONGE 2021 – 2027 :

1. INGENIERIE thématique, d'amorçage de projets, de mise en réseau ou coopération
2. Promouvoir une MOBILITE durable :
  - extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des schémas ou plans de mobilité
  - développement du stationnement vélo et des services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal
  - aménagements de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité (études et travaux)
  - Investissements dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité.
  - Plateforme de mobilité solidaire

3. Actions concourant au développement de la FORET PUBLIQUE, à visée économique, paysagère, récréative: étude et animation sur le développement de la forêt publique dans la perspective de produire du bois de qualité dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois Industrie, bois énergie), coordination d'actions, création d'une forêt communautaire concourant à la protection du patrimoine forestier et sa mise en valeur dans le respect de la biodiversité, actions de promotion et valorisation, etc.

## BENEFICIAIRES POTENTIELS

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé ; les particuliers.

## COFINANCEMENTS POTENTIELS FEDER 2021-2027

Région. Etat (Ministères, ADEME ...). Département (amélioration foncier forestier)

Plancher de dépenses prévisionnelles européen FEDER : 25 000 euros

Plancher de subvention européen : 15 000 euros

## LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

**Les projets d'investissement forestiers privés pourront être soutenus par Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER 2023-27)** pour protéger, améliorer et mieux mobiliser la ressource forestière (aide à l'équipement des entreprises d'exploitation, à la réparation des dommages causés aux forêts, au renouvellement des forêts et à l'adaptation climatique, équipements des massifs forestiers, prévention des risques, aide au démarrage de jeunes entreprises).

## INDICATEURS ENVISAGES

Nombre estimé de projets

Population concernée

Les opérations menées sur cette fiche « mobilité et forêt durables » ont-elles permis :

- une accessibilité élargie des publics aux services, équipements ou activités ?
- la mutualisation de moyens pour un meilleur service public ?
- la mise en place de nouveaux réseaux sur le territoire ?
- la création d'emplois ?
- une exemplarité environnementale renforcée des collectivités ? (prôner une gestion forestière exemplaire, favoriser la régénération naturelle dès que possible car elle diversifie les essences, convertir les peuplements pauvres en bois d'œuvre, acquérir des hectares supplémentaire de forêt publique)
- un ancrage des pratiques écoresponsables dans les actions publiques et/ou privées engagées sur le territoire ? (achat de foncier pauvre pour remettre en valeur des parcelles, ce qui crée à terme des chantiers locaux)

## CONTRIBUTION A NEO TERRA

La présente fiche contribue à l'ensemble des objectifs NEO TERRA : engagement citoyen (actions pour l'engagement dans la gestion d'une forêt durable et des pratiques de mobilité active), transition des entreprises, mobilités propres, urbanisme durable, nouveau mix énergétique (production de bois énergie), transition agro écologique, préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, préservation des terres agricoles, forestières et naturelles, objectif zéro déchet

**FICHE ACTION 3 FEDER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISTIQUE****PROGRAMME FEDER OS 5 MONTANT PREVISIONNEL : 300 000 €**

Le territoire cherche un renforcement de l'emploi local afin de garantir un équilibre entre la croissance démographique et la création d'emploi. Il poursuit la quête d'une résilience économique et énergétique, qui se base sur les filières locales déjà constituées : filière vini-viticole, la filière bois, l'activité touristique et thermale ou encore la production énergétique avec le développement d'énergies renouvelables non carbonées. La stratégie du territoire entend créer les conditions nécessaires au maintien et à l'accueil d'entreprises, tout au long de leur processus de développement, afin de créer des emplois et richesses.

L'offre économique et touristique du territoire s'est développée historiquement dans une logique de diffusion. L'objectif est de poursuivre cette stratégie spatiale d'irrigation et de proximité, tout en capitalisant sur les dynamiques extérieures et en développant des pôles stratégiques en cohérence avec les nœuds de mobilité et le réseau d'infrastructures de transport. La stratégie du territoire recherche un accès facilité et de proximité aux espaces économiques et/ou touristiques, tout en prenant soin de préserver les ressources et dans une perspective générale de transition.

Le tourisme, en lien notamment avec l'activité thermale, constitue un facteur de diffusion de dynamiques économiques et résidentielles contribuant à la reconnaissance et au rayonnement de l'identité rurale et innovante de la Haute-Saintonge. Ces ressources offrent un cadre au développement et à la diversification d'une offre touristique sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un maillage de liaisons touristiques. C'est par la création, l'intégration de nouvelles démarches (environnementales, numérique..) la promotion et commercialisation des activités, que le territoire aura un développement touristique cohérent et respectueux de l'environnement.

**TYPES D'OPERATIONS SOUTENUES PAR LE FEDER HAUTE SAINTONGE 2021-2027**

- 1) Actions, aménagements, équipements TOURISTIQUES durables y compris la redynamisation de stations touristiques existantes ; actions de valorisation touristique de SITES EMBLEMATIQUES OU POTENTIELS, par exemple (non restrictif) :
  - Professionnalisation d'acteurs du tourisme à la connaissance du territoire, aux patrimoines naturels et à la biodiversité, à la commercialisation (entrepreneurs, exploitants, salariés, agents des collectivités, personnels et bénévoles associatifs, élus), mise en réseau d'acteurs.
  - Accompagnement à l'obtention et au maintien de labels et aux démarches de progrès (ex : petites cités de caractères, tourisme durable ...).
  - Réalisation d'études d'impact, de marché, marketing, développement de nouveaux produits touristiques.
  - Création, extension, modernisation ou rénovation d'hébergements touristiques portés par des collectivités locales ou leur groupement.
  - Aménagement de zone de camping-car par une collectivité. L'opération doit s'inscrire dans une réflexion intercommunale, a minima. Le candidat devra fournir des éléments à cet effet.
  - Construction ou réhabilitation d'un bureau d'information touristique porté par des collectivités ou leur groupement.
- 2) Aménagements des itinéraires touristiques FLUVIAUX
- 3) Actions et investissements VALORISANT LES TERRITOIRES et leur ENVIRONNEMENT, par exemple : connaissance, protection et valorisation des savoir-faire locaux (viticulture, métier du bois, gastronomie, moulin... ), accompagnement de filières ou nouvelles filières ...) schéma directeur tourisme, etc.
- 4) INGENIERIE thématique, d'amorçage de projets, de mise en réseau ou coopération : ingénierie en matière de développement économique durable, ingénierie patrimoniale

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les

syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé.

#### COFINANCEMENTS POTENTIELS AU FEDER 2021-2027

Région (Tourisme durable) – Etat – Département

Plancher de dépenses européen FEDER: 25 000 euros

Plancher de subvention européen FEDER : 15 000 euros

#### LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Les projets d'agritourisme (hébergement, centre équestre) portés par des agriculteurs relèveront potentiellement du FEADER

#### INDICATEURS ENVISAGES

Nombre estimé de projets

Nombre d'emplois

Les opérations menées sur cette mesure « développement économique touristique » ont-elles permis :

- une amélioration du référencement du territoire ? de nouvelles labélisations ? un enrichissement des contenus Web ? des outils de commercialisation en ligne ?
- une communication élargie sur l'offre touristique ? (élargissement en termes de périmètre, de publics, sur l'ensemble de l'offre infrastructures, culture, nature, services)
- des produits, services et fonctionnement respectueux des démarches environnementales ?
- une augmentation de la fréquentation des visiteurs étrangers, des touristes seniors, de tourisme d'affaires ... ?
- de nouveaux partenariats ?
- une augmentation des emplois offerts et / ou des entreprises installées ?
- une attractivité économique et touristique renforcée, une résilience environnementale, des innovations/reconversions, de nouveaux modèles de développement ?

#### NEO TERRA

La présente fiche contribue particulièrement aux objectifs NEO TERRA suivants puisqu'il s'agit de concilier des actions de développement économique et particulièrement touristique avec la protection de l'environnement et des ressources : engagement citoyen (sensibilisation au tourisme durable), transition agro écologique, transition des entreprises, mobilités propres, urbanisme durable, nouveau mix énergétique, objectif zéro déchet, préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, préservation des terres agricoles, forestières et naturelles.

## FICHE ACTION 4 LEADER : PRESERVATION ET PROMOTION DU PATRIMOINE NATUREL OU BATI HISTORIQUE, DES SAVOIR FAIRE LOCAUX

**LEADER 2023-2027 : MONTANT PREVISIONNEL : 100 000 €**

Le patrimoine naturel et historique a toujours fait l'objet d'une attention particulière en Haute Saintonge avec notamment deux Pôles-nature récemment labellisés Echappée Nature par le Département, des chantiers d'entretien des espaces naturels et des berges de rivières, des chantiers de restauration du petit patrimoine rural, l'encouragement et l'aide technique apportés aux mairies pour la restauration de leurs édifices, des chantiers de fouilles archéologiques, des sentiers pédagogiques, sentiers de randonnées pédestres/équestres, etc.

Il est indispensable de poursuivre ces actions d'entretien, de restauration et valorisation pour la connaissance et l'animation, l'éducation à l'environnement et l'histoire. L'objectif est de faciliter la lecture du patrimoine en encourageant notamment la création d'événements spécifiques, les études scientifiques, les actions de sensibilisation, les parcours de découverte, etc.

Les sites naturels doivent bénéficier d'un entretien constant et, dans le cadre de la valorisation pédagogique et culturelle, de quelques aménagements légers notamment informatifs. Ce dispositif vise à la fois la protection du patrimoine naturel et sa valorisation. Il s'accompagnera d'un ensemble d'actions de sensibilisation au public en s'appuyant principalement sur les structures existantes ou sur les sites naturels (Maison de la Forêt, Vitrezay ...).

Les effets attendus sont :

- préservation, entretien et valorisation du patrimoine naturel, des paysages, des sites remarquables
- une meilleure connaissance et diffusion des informations relatives à la richesse patrimoniale, historique ou naturelle, de la Haute Saintonge
- une meilleure accessibilité et sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et patrimoniaux.

### TYPES D'OPERATIONS SOUTENUES PAR LEADER 2023-2027

1. Etudes liées à la connaissance, la protection et/ou mise en valeur du patrimoine rural paysager ou historique (bâti, savoir-faire...).
2. Actions de communication sur le patrimoine naturel et/ou historique, lecture de paysages : éditions de guides, brochures, documents/mallettes pédagogiques, signalétique de sites naturels ou historiques, équipements d'accueil et d'orientation du public (hors points de vente), mise en place de points d'information, d'observation, d'orientation (conception, réalisation, installation).
3. Actions d'animation sur le patrimoine naturel et historique : évènements culturels directement liés au patrimoine naturel ou historique, développement d'activités ludiques d'éducation à l'environnement (fouilles, canoé ...), aux savoir-faire.
4. Entretien et aménagements de sites naturels ou pédagogiques, conception, signalétique, sécurisation de routes thématiques, de sentiers d'interprétation, de sites historiques.

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé ; les particuliers.

**COFINANCEMENTS POTENTIELS A LEADER 2023-2027**

Région – Etat (DRAC) – Département

Plancher de dépenses européen LEADER: 8 000 euros

Plancher de subvention européen LEADER : 5 000 euros

**LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS**

Certains projets pourraient être aidés sur la fiche 1 LEADER gestion des ressources ou sur la fiche 3 FEDER développement touristique

**INDICATEURS ENVISAGES**

Nombre estimé de projets

Population

Les opérations menées sur cette mesure « préservation et valorisation du patrimoine naturel et bâti » ont-elles permis :

- d'améliorer la sensibilisation et développer la connaissance des sites naturels et/ou bâtis ?
- de préserver le patrimoine naturel ? de réhabiliter de nouveaux sites ? (création et aménagement de nouveaux espaces de découverte des milieux, de nouveaux bâtiments ...) ? de concilier le développement d'activités de loisirs et l'amélioration de la préservation de l'environnement ?
- d'animer des réseaux de découverte et de préservation de l'environnement (partenariat renforcé avec les partenaires ...)
- d'augmenter la réappropriation de l'environnement par les habitants ?

**NEO TERRA**

La présente fiche peut contribuer aux objectifs NEO TERRA suivants : engagement citoyen puisqu'il s'agit d'actions visant à éduquer/valoriser sur le patrimoine local. De manière indirect et en fonction des projets : objectif zéro déchet, préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, préservation des terres agricoles, forestières et naturelles, transition agro écologique, transition des entreprises, mobilités propres, urbanisme durable, nouveau mix énergétique.

**FICHE ACTION 5 FEDER : AMENAGEMENT ET REVITALISATION****FEDER OS 5 MONTANT PREVISIONNEL : 1 010 533€**

La Haute Saintonge doit poursuivre le maillage de son territoire et offrir des prestations de qualité afin de maintenir les populations et d'attirer de nouveaux habitants ou visiteurs. La croissance démographique actuelle est liée à l'attractivité du littoral, à la proximité bordelaise, au cadre de vie, au dynamisme économique, auxquels s'ajoutent les effets de la crise sanitaire et dans une certaine mesure la guerre en Ukraine. L'ambition démographique est d'accueillir 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2040, soit près de 90 000, en maîtrisant l'artificialisation des espaces.

Six espaces de vie composent le territoire avec des influences et dynamiques différenciées. Sept communes sont lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain », les deux plus importantes (Jonzac et Pons) sont également retenues à l'appel à manifestation d'intérêt régional « revitalisation des centres bourgs » et Jonzac a un soutien particulier de l'ANCT « Fabrique prospective » sur les seniors.

Tous les espaces de vie cherchent à répondre aux besoins de leurs populations en termes d'habitats, d'emplois, de commerces, de services, d'équipements et de transport. Il s'agit donc de s'appuyer sur l'armature multipolaire en cherchant un développement équilibré, une valorisation des spécificités de chacun, l'organisation des complémentarités dans et entre espaces de vie afin d'alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire.

L'objectif est de permettre un parcours résidentiel au plus proche des aspirations des habitants (qu'ils soient jeunes, actifs, familles, retraités et seniors) en proposant un cadre de vie, une offre de services, de nature, de lien social.

Compte tenu des bourgs centres en perte de vitesse avec un petit commerce fragilisé, de l'évasion démographique des villes centres et pôles du territoire vers des communes rurales le plus souvent sans services, la présente fiche action est une opportunité pour soutenir des dynamiques de développement en cohérence avec des politiques d'aménagement durable tel que le SCOT de Haute Saintonge. Cette fiche action vise en particulier à :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'aménagement et la revitalisation du territoire : création de réseaux d'échanges d'expériences, de formations, d'actions démonstratives, actions participatives de co-construction auprès des élus, des habitants et usagers,
- renforcer le rôle des bourgs centres dans l'armature urbaine par l'engagement d'études de stratégie et de programmation d'actions de revitalisation, par la réalisation d'actions d'investissement dans une logique de complémentarité et de cohésion territoriale (confortant les fonctions de centralité), par la réalisation d'investissements innovants ayant un impact sur les ressources, la création d'activité et d'emplois et/ou engageant une coopération entre actions,
- impulser une dynamique générale en accompagnant toutes les communes qui le souhaitent sur l'émergence et la formalisation d'une feuille de route et l'accompagnement de projets locaux (diagnostics à différentes échelles, aide à la formalisation de stratégie de développement, à la définition de plan d'actions, à l'animation de la concertation entre élus, acteurs locaux, partenaires institutionnels, à la mise en œuvre de projets, etc.).

Pour le secteur spécifique de la santé,

l'Etat et la Communauté des Communes se sont engagés dans un processus d'élaboration et d'évaluation concertées d'un **contrat local de santé** en 2020, inclus dans le projet régional de santé. Ont été installés un comité de Pilotage composé des signataires (CDC, Préfecture, ARS) et des acteurs majeurs (CAF, CPAM, Département, MSA, centre hospitalier de Jonzac..) et un comité technique pour le suivi de la mise en œuvre. La démarche est territoriale (réunions sur le diagnostic santé dans chacun des bassins de vie) et sectorielle (ateliers thématiques auxquels participent des partenaires identifiés).

Le diagnostic santé fait déjà apparaître quatre problématiques : la diminution de la démographie médicale, la santé mentale chez les jeunes, la prévention santé et le bien-être à domicile des personnes en perte d'autonomie. Les enjeux concernés se retrouvent globalement dans la présente candidature (l'habitat, la mobilité, l'alimentation, etc.).

Les effets attendus de la présentation fiche sont donc de contribuer à une revitalisation des territoires, pour offrir un parcours résidentiel au plus proche des besoins des habitants, tout en maîtrisant fortement l'artificialisation des espaces et un usage raisonné des ressources.

#### TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES

- 1- INGENIERIE thématique, d'amorçage de projets, de mise en réseau ou coopération

#### ATTRACTIVITE DURABLE - ACCES AUX SERVICES

Dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers :

- 2- Equipements à vocation ECONOMIQUE ET DE SERVICE,
- 3- Création et amélioration de LOGEMENTS SOCIAUX (moins de 20 logements)
- 4- Aménagements des ESPACES COMMUNS et SERVICES COLLECTIFS ;
- 5- RENATURATION et aménagement paysager de SITES DEQUALIFIES

Développement et maintien d'accès aux services à la population :

- 6- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant la mutualisation de SERVICES AUX PUBLICS ;
- 7- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs CULTURELS ET PATRIMONIAUX, SPORTIFS, DES LOISIRS, DE L'ENFANCE-JEUNESSE
- 8- Infrastructures d'accueil des professionnels de SANTE (projet intégrant le développement de la télémédecine, la santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)

Nouveaux services :

- 9- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics
- 10- Création, réhabilitation, équipements de lieux hybrides.
- 11- Développement de la cyclo-logistique, auprès des personnes fragiles et en faveur du maintien des liens de proximité

#### INNOVATION – RECONVERSION

Emergence et structuration d'un développement économique durable :

- 12- Investissements permettant le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'inclusion sociale de tous les publics
- 13- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments accueillant des tiers lieux permettant notamment le développement du télétravail
- 14- Développement de projets culturels et patrimoniaux,
- 15- Soutien aux projets culturels innovants s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels.

Transformation et reconversion de zones déclassées

- 16- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de cet axe (friche à finalité non industrielle).

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé.

#### COFINANCEMENTS POTENTIELS AU FEDER 2021-2027

Région – Etat – Département

Plancher de dépenses prévisionnelles FEDER : 25 000 € - Plancher de subvention européen : 15 000 €

#### LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Certains projets d'investissement à haute performance énergétique pourront être soutenus par

- le FEDER axe 2 géré par la Région « une Nouvelle Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique » (efficacité énergétique, réduction des GES, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique, prévention des risques, gestion de l'eau, économie circulaire, etc.)
- la Fiche action 1 LEADER opération « bâti/environnement : construction, rénovation, équipement de bâtiments publics ou privés utilisant les énergies renouvelables ou des matériaux biosourcés... ».
- certains projets d'études pourront être soutenus par LEADER Fiche action 6

La présente fiche FEDER cible donc les bénéficiaires et/ou les actions inéligibles au LEADER ou FEDER ou qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

#### INDICATEURS ENVISAGES

Nombre estimé de projets - Population couverte

Les opérations de cette fiche « revitalisation » ont-elles permis :

- une amélioration de l'offre de services en centre bourg ? un élargissement en termes de publics y compris des habitants des communes alentours, sur l'ensemble des fonctionnalités (logements, commerce, école, loisirs ... ) dans le cadre d'une réflexion globale menée avec les habitants et/ou pour servir leurs besoins ?
- des produits et services respectueux des démarches environnementales ?
- une augmentation de la fréquentation et une revitalisation des centres bourgs ?
- de nouveaux partenariats ?

#### NEO TERRA

La présente fiche contribue particulièrement aux objectifs NEO TERRA suivants puisqu'il s'agit d'actions visant à offrir des équipements et services respectueux de l'environnement : urbanisme durable, engagement citoyen, transition des entreprises, transition agro écologique, mobilités propres (voire pas de mobilité), nouveau mix énergétique (équipements utilisant des EnR), objectif zéro déchet.

Pour certains projets : préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau

Compte tenu de l'objectif général de réduction de l'artificialisation : préservation des terres agricoles, forestières et naturelles.

## FICHE ACTION 6 LEADER : ANIMATIONS, CONFERENCES, ETUDES (CULTURE, SPORT, LOISIRS, BIEN ETRE, SANTE, ETC.)

**LEADER 2023-2027 - PREVISIONNEL : 500 000 €**

Le maintien du tissu socio-économique et le développement des capacités d'accueil nécessitent une offre enrichie et un effort d'innovation pour répondre aux besoins de culture, de loisirs, bien-être, de lien social, etc.

Les personnes ont besoin de trouver un ensemble de services à savoir notamment l'accès à la culture, à l'Internet facilement, des occupations pour les enfants ou pour eux-mêmes, y compris en hors-saison. D'autant plus que l'allongement du temps de loisirs et de la durée de vie (silver économie) multiplie les courts-séjours y compris de proximité.

L'offre culturelle et de loisirs apparaît aujourd'hui comme un des arguments pour les ménages dans la définition de la qualité du cadre de vie et l'attractivité des territoires. Conscient des enjeux en termes d'attractivité résidentielle, de création de lien social et de passerelles offertes avec l'offre touristique, le territoire est engagé dans une politique d'accès à la culture, aux activités sportives, de loisirs et bien-être pour tous.

Il s'agit de susciter des projets destinés à créer ou améliorer une offre de services répondant aux besoins des populations (culture, loisirs, bien-être, etc.).

Les projets devront donc permettre :

- un accès du plus grand nombre à la culture, aux activités artistiques, de loisirs sur tout le territoire pour favoriser le développement et l'intégration des individus
- une innovation dans l'offre et une modernisation des services, en respectant l'environnement et les démarches énergétiques
- une adaptation de l'offre aux seniors

TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES PAR LEADER 2023-2027 :

1. Les animations et/ou évènements culturels, sportifs ou liés au bien-être.
2. Les actions concourant à la mise en réseau des acteurs et au développement des partenariats pour une offre élargie sur le territoire : frais d'animation et d'organisation liés à la mise en place d'actions collectives (forum culturel, journées découvertes, formations ...), plan de communication partagé, actions de mutualisation dans le domaine culturel (parcs de matériels mutualisables ...).
3. Des diagnostics, études, formations dans les domaines des services à la population (enfance, jeunesse, seniors) et/ou dans le cadre de la redynamisation du territoire
4. La mise en place de services essentiels pour le maintien de la vie collective.

BENEFICIAIRES POTENTIELS

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé.

COFINANCEMENTS POTENTIELS LEADER 2023-2027

Région – Etat – Département

Plancher de dépenses prévisionnelles européen LEADER : 8 000 euros

Plancher de subvention européen : 5 000 euros

Certains projets d'études avant investissement pourront être soutenus par le volet territoriale du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER 2021-2027) « équipements de dynamisation des centres bourgs, de développement et maintien de l'accès aux services à la population, d'innovation et reconversion territoriale, d'économie sociale et solidaire, de reconversion de friches »  
La présente fiche LEADER cible donc les bénéficiaires et/ou les actions inéligibles au FEDER OS 5 ou au FEADER ou qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

INDICATEURS ENVISAGES

Nombre estimé de projets - Population couverte

Les opérations menées sur cette fiche « animations, études » ont-elles permis de contribuer aux objectifs :

- une accessibilité élargie des équipements, services et activités au plus grand nombre (plus de proximité géographique, des formes nouvelles, une labellisation ...)?
- un enrichissement et une modernisation de l'offre (sur l'année, nouveaux lieux, amélioration de l'existant ...)?
- une mutualisation renforcée des moyens pour un meilleur service public (nouveaux partenariats, mise en réseau, mutualisation de moyens humains et matériels ...)?
- des produits et services respectueux des démarches environnementales ?
- une augmentation de la fréquentation des lieux culturels grâce à une meilleure visibilité ?
- le soutien au développement de liens sociaux ?

NEO TERRA

La présente fiche contribue particulièrement aux objectifs NEO TERRA suivants puisqu'il s'agit d'actions ayant à cœur de faire participer les citoyens, y compris en adoptant une démarche de développement durable : engagement citoyen, transition des entreprises, mobilités propres, urbanisme durable, objectif zéro déchet, et en fonction des thématiques des projets :

- transition agro écologique, nouveau mix énergétique, préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, préservation des terres agricoles, forestières et naturelles.

**FICHE ACTION 7 : COOPERATION****LEADER 2023-2027 - PREVISIONNEL : 50 000 €**

La Haute-Saintonge a initié de nombreuses démarches de partenariat avec des acteurs et des territoires au sein de la grande Région Nouvelle Aquitaine. Elle continue dans cette voie de coopération, de mutualisation et d'échanges, qui sera certainement l'avenir pour le développement des territoires et qui leur permet d'avoir une taille critique intéressante. Enjeux et objectifs stratégiques :

- Avoir une meilleure cohérence entre les acteurs et territoires (collectivités, entreprises, citoyens..).
- Trouver des réponses en commun et développer des actions mutualisées.
- Réaliser des économies d'échelles.
- Confronter nos problématiques à celles des partenaires dans un souci de partage de bonnes pratiques et de transferts d'expériences entre territoire.
- Développer une culture de la coopération, de partenariats entre territoires.
- Ouvrir les territoires ruraux à la dimension européenne.

**TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES**

Toutes les opérations qui nécessiteraient des fonds européens, sur les thématiques relevant de la stratégie locale. Exemple de thématiques :

- 1) Energies renouvelables (pour rappel constitution d'une Société d'Economie Mixte en 2018 avec plusieurs banques et territoires partenaires)
- 2) Valorisation des produits locaux et circuits courts alimentaires : dans le cadre de la promotion des saveurs locales et la mise en œuvre du Projet Alimentaire territorial, dans le cadre de l'animation de la filière chanvre par la région Nouvelle Aquitaine (groupes de travail agriculteurs, débouchés alimentaires, bâti, etc.)
- 3) Mobilité et aménagement cyclable : autour des vélo-routes et voies vertes, avec les territoires voisins dans le cadre du développement des mobilités douces, de l'intermodalité, etc.
- 4) Tourisme, thermalisme, œnotourisme, spiritourisme. Partenariat avec les territoires du cognac autour d'une ressource commune : les vignobles du Cognac. Des actions communes de promotion, « mise en tourisme », d'études, pourraient être mutualisées afin de valoriser largement le terroir et les métiers ou activités liées par exemple.
- 5) Revitalisation, offre de services : dans le cadre de la démarche de revitalisation, échanges avec des territoires et/ou villes sur la démarche, les bonnes pratiques, avec les « territoires de vie santé » voisins dans le cadre de l'offre de santé, dans le cadre de la silver économie, etc.
- 6) Culture et valorisation du patrimoine, avec les territoires voisins dans le cadre d'opération de promotion, de valorisation ou d'étude, etc.

**BENEFICIAIRES POTENTIELS**

Les collectivités territoriales et leurs groupements ; les établissements et organismes publics dont les syndicats mixtes, les sociétés publiques locales, les sociétés d'économie mixte ; tous types d'entreprises ; les associations de droit public ou privé ; les particuliers.

**COFINANCEMENTS POTENTIELS A LEADER 2023-2027**

CDC - Région – Etat (Ministères, ADEME ...) – Département

Plancher de dépenses européen : 8 000 euros - Plancher de subvention européen : 5 000 euros

**LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS****INDICATEURS ENVISAGES**

Dimension des territoires couverts

Nombre de participants à des événements, actions de formation, d'évènement ou documents créés

NEO TERRA La présente fiche contribue aux objectifs NEO TERRA plus ou moins fortement selon le thème de la coopération : nouveau mix énergétique, mobilités propres, objectif zéro déchet, transition agro écologique, urbanisme durable, engagement citoyen, transition des entreprises, préservation de la biodiversité, préservation de la ressource en eau préservation des terres agricoles, forestières et naturelles.

**FICHE ACTION 8 : ANIMATION GESTION DES FONDS EUROPEENS****LEADER 2023-2027 - PREVISIONNEL : 300 000 €**

La mise en œuvre de la stratégie Locale de Développement nécessite des travaux d'ingénierie, d'animation et de gestion. La présente fiche permet de renforcer les capacités d'ingénierie territoriale du Groupe D'action Locale (frais de fonctionnement, animation et gestion) pour :

- faciliter la mise en œuvre de la stratégie locale de développement en complémentarité avec les différentes politiques publiques et en faveur du développement rural
- favoriser l'émergence et la réalisation de projets, par l'accompagnement méthodologique des acteurs du territoire
- permettre le suivi et l'évaluation de la stratégie visée
- communiquer et promouvoir sur le territoire la stratégie locale de développement
- favoriser l'émergence de projets de coopération interterritoriale pour faciliter le transfert d'expériences dans le cadre des programmes européens

**TYPE D'OPERATIONS SOUTENUES**

- Renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en œuvre des opérations :
  - communiquer sur les objectifs et les actions soutenues
  - animer le territoire pour développer la stratégie locale en cohérence avec les autres dispositifs
  - accompagner les porteurs de projet à monter leur dossier et à faire leur demande de subvention
  - (in)former les personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement ;
- Préparer et animer les comités de programmation
- Accompagner le porteur de projet depuis le montage jusqu'au paiement, voire lors des contrôles sur place
- Assurer la gestion financière et administrative des fonds européens territoriaux
- Mener des actions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de sa stratégie locale et des opérations qui en découlent
- Participer et contribuer aux réunions du réseau rural et toutes autres réunions en liens avec les fonds européens territoriaux
- Participer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'autorité de gestion
- Assurer une veille technique et réglementaire sur les fonds européens et sur les possibilités de financements publics en lien avec la stratégie locale de développement.

**BENEFICIAIRES POTENTIELS**

Structure porteuse du GAL qui assure la mise en œuvre de la stratégie locale de développement

**COFINANCEMENTS POTENTIELS**

Région

Plancher de dépenses européen : 8 000 euros - Plancher de subvention européen : 5 000 euros

**LIGNES DE PARTAGE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS****INDICATEURS DE SUIVI REALISATION ET RESULTAT**

*Nombre prévisionnel de projets animation gestion 2023, 2024, 2025, 2026, 2027*

**NEO TERRA**

**SELECTION** Le soutien pour les coûts de fonctionnement et d'animation ne peut dépasser 25% de la dépense publique totale (Fonds européens territoriaux + financement national) encourue par les stratégies locales de développement. Au minimum 1 ETP sera dédié au programme.

## MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE (ANIMATION, GESTION, SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE)

Afin de garantir une bonne mise en œuvre de la stratégie avec la participation des différents acteurs locaux, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge bénéficie d'un territoire dynamique avec de nombreux projets et partenariats. Elle dispose d'une expérience et d'une organisation qui permettront de réaliser le plan d'actions sur l'ensemble du territoire (129 communes, près de 70 000 habitants).

### 1. La structure porteuse, organisation et ingénierie

- La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, présidée par Monsieur Claude BELOT, sénateur honoraire, comprend 158 délégués communautaires qui, de par leur proximité, travaillent avec les acteurs locaux de manière très rapprochée et font partie d'une commission thématique. Ces délégués, dont une cinquantaine font partie de la commission permanente, ont approuvé le 15 avril 2022 la stratégie et le dépôt de la candidature aux fonds européens (cf. délibération n°22-2022 en annexe).

Les délégués communautaires des 129 communes assurent la participation de la collectivité au sein de différents organismes (SEM Energies, SEM Patrimonial Charente-Maritime, Comité départemental du tourisme, conseil de surveillance des hôpitaux, EAU 17, les syndicats liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations/GEMAPI, etc.).

Les dix Vice-Présidents sont tous en charge de compétence(s) particulière(s) : énergie, mobilité, filière bois, actions de développement économique, action sociale d'intérêt communautaire, politique du commerce, du tourisme, GEMAPI, eau et assainissement, traitement des déchets, culture et patrimoine, équipements, etc.

- Les compétences de la Communauté des Communes (cf. statuts annexés) font qu'elle peut intervenir dans plusieurs secteurs d'activités, sur l'ensemble du territoire :

- aménagement de l'espace : organisation spatiale, gestion de l'eau, système d'informations géographiques, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, etc.
- développement économique : aménagement de zones d'activités économiques, de bâtiments d'activités économiques, animation économique (prospection, conseil et assistance aux entreprises artisanales, commerciales et industrielles, collectivités et tous acteurs), étude et mise en œuvre de la filière bois (plantation et exploitation), etc.
- animation du territoire : promotion du tourisme ; réalisation, gestion, promotion, animation de circuits à thème ; montage et suivi d'actions de restructuration foncière forestière; etc.
- politique de grands projets structurants et gestion directe : promotion, suivi de projets, mise en place de produits touristiques et réalisation d'équipements lourds et structurants communautaires
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- politique de développement culturel, social et sportif

La CDC a des moyens humains et financiers pour suivre les différents secteurs cités, dont la plupart font partie des axes stratégiques. Elle emploie plus de 280 personnes répartis dans différents services et sites qu'elle gère en direct : économie-pépinières, énergies-déchets-forêt, eau, sites touristiques, culturels ou sportifs (près d'une vingtaine de sites), économie sociale (gestion de plusieurs chantiers d'insertion), urbanisme-revitalisation, archéologie, diététique, plus les services supports (communication, marchés publics, RH...).

➤ Le territoire dispose d'une ingénierie importante en partenariat avec les institutions et acteurs idoines :

- une équipe d'animation et de gestion dédiée aux différents programmes européens, nationaux, régionaux... (le Président de la Communauté des communes, une vice-présidente référente, la directrice générale adjointe, une chargée de mission à temps plein, un pôle communication, une responsable comptable)
- en matière de transition/sobriété énergétique, outre les élus et le directeur général, la collectivité dispose d'un directeur Energie et Gestion des déchets et de son équipe. Elle s'appuie également sur un grand nombre de partenariats formalisés : la Maison de l'Energie/Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, l'ADEME, le Centre Régional des Energies Renouvelables, la Société d'Economie Mixte Midi Atlantique, des opérateurs privés, etc.
- en matière de développement économique et touristique : la maison de l'économie qui héberge les services et permanences consulaires, trois chargés de mission développement économique plus une personne spécialisée dans l'aéronautique (basée à l'aéroport Antoine de Saint Exupéry); le directeur des deux offices de tourisme (Haute-Saintonge et Jonzac), les partenariats avec Charente-Tourisme et les collectivités voisines, avec la Maison de l'Emploi-Mission locale, les clubs d'entreprises, etc.
- en matière de protection du patrimoine, une chargée de mission et une archéologue, en lien avec la DRAC (CRMH conservation régionale des monuments historiques notamment), les Architectes des Bâtiments de France et les services archéologiques territoriaux
- en matière de protection de l'environnement, outre les élus référents, les différents syndicats de gestion des bassins hydrauliques, un chargé de mission spécialisé eau, des chargés de mission rivière et Natura 2000, une chargée de mission forêt-bois énergie
- en matière de revitalisation et de mobilité, deux chargés de mission Petites villes de demain et un chargé de mission revitalisation-développement local, une chargée de mission mobilité
- un service urbanisme pour la gestion du foncier
- en matière de développement culturel et de loisirs, une équipe multi-sites compte tenu du grand nombre de structures gérées en direct par la collectivité (Antilles de Jonzac, Maison de la Vigne et des Saveurs, Centre des Congrès, Maison de la Forêt, Médiathèques, Ecole des Arts, etc.)
- en matière d'alimentation : une diététicienne en partenariat avec la Maison de l'Emploi pour l'accompagnement des agriculteurs, la Chambre d'agriculture et le conseil de développement de Haute Saintonge
- en matière d'économie sociale et de silver économie : trois chargés de mission, en collaboration avec la Maison de l'emploi-Mission Locale.
- un service de gestion des bâtiments, la Communauté des Communes étant propriétaire d'un patrimoine bâti très important.
- Le Conseil de développement composé de vingt-six personnes, non élues, engagées dans la vie locale.

➤ La Communauté des Communes est le **seul établissement public à caractère intercommunal à l'échelle des 129 communes du territoire**, ce qui est plus simple. A ce titre, le fonctionnement et les liens, notamment conventionnels ou contractuels, sont centralisés avec les partenaires décisionnels et techniques, publics ou privés, sur les différentes thématiques : contrat de territoire avec la Région, CRTE avec l'Etat, énergie, tourisme, revitalisation, santé, etc.

La Communauté des communes a ainsi bénéficié depuis des dizaines d'années des **différents dispositifs contractuels** européens (dont **LEADER 2000-2007 et 2014-2022**), nationaux, régionaux, départementaux, etc.

- une plus grande cohérence des interventions publiques, avec la possibilité de croiser les données à l'occasion des différents comités de pilotage (CRTE, Région, Fonds européens, ADEME, Banque des Territoires, Charente-Tourisme ...)
- une gestion efficace et efficiente, facilitée par le rapprochement de la cellule de gestion des fonds européens avec tous les services de la CDC et les partenaires, notamment financiers
- une visibilité renforcée des différents projets sur le territoire, y compris avec la création récente du Conseil de développement tel que défini par le Code Général des Collectivités Territoriales et avec le CRTE avec l'Etat qui regroupe l'ensemble des dispositifs et projets publics et privés du territoire.

Compte tenu de ces compétences et des champs d'intervention de la collectivité, le travail des élus et des techniciens, l'association de différents partenaires au sein d'instances opérationnelles et/ou dans le cadre de dispositifs contractuels permettent de **mobiliser les moyens, européens ou non, au service de la stratégie locale.**

## 2. Le Groupe d'action locale (GAL)

Cadre réglementaire : les stratégies de développement local en Nouvelle Aquitaine prennent la forme d'un développement local mené par les acteurs locaux (DLAL), méthode promue par la Commission européenne pour décrire une approche ascendante de la définition de la politique de développement. Dans ce cadre, les acteurs locaux forment un groupe d'action locale (GAL) qui élabore et met en œuvre une stratégie territoriale qui s'appuie sur les forces du territoire. Le GAL est porté par une structure chef de file responsable du portage juridique, administratif, financier et qui assure les relations avec la Région autorité de gestion.

Rôle du Groupe d'Action Locale : en charge du volet territorial des programmes FEDER 2021-2027 et FEADER 2023-2027, il devra :

- contribuer à renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en œuvre des opérations
- le cas échéant préparer et publier des appels à propositions
- élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêt
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement, lesquelles seront adressées à la Région et l'organisme payeur (ASP) et feront l'objet d'une notification ou d'un avenant à la convention entre la structure porteuse du GAL et la Région/ASP
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours
- examiner le suivi financier et piloter l'avancement du programme.

En fonction de l'avancement de la mise en œuvre du programme, le Groupe sera un partenariat d'animation (pour une prise de conscience collective, une modification des comportements, un engagement du plus grand nombre), un partenariat de gestion (efficacité, consommation financière) et/ou un partenariat spécialisé selon les besoins du territoire et les domaines abordés, tous les thèmes de la stratégie étant traités par le Groupe.

Composition du Groupe d'Action Locale : suivant les recommandations de l'appel à candidatures et l'expérience actuelle LEADER 2014-2022, le Groupe d'action locale sera composé d'un collège public et d'un collège privé, comprenant des représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Il comprendra des institutions publiques (par exemple : CDC, communes, conseillers départementaux, maison de l'emploi, office de tourisme ...), des acteurs économiques, des associations de personnes, en fonction de leur structure, de critères démographiques, géographiques, socioprofessionnels afin d'assurer un équilibre géographique, thématique, structurel notamment. Les champs d'expertises couvriront les thèmes de la stratégie locale de développement :

- la transition énergétique et la protection des ressources (déchets, eau, forêt, mobilité ...)
- les circuits courts alimentaires et l'agriculture
- le développement économique et touristique avec différentes filières fortement présentes sur le territoire
- l'offre de services sur le territoire (logements, culture, santé, mobilité, loisirs...), etc.

Le Département sera obligatoirement membre du collège public et la Région sera systématiquement invitée, sans voix délibérative, ce qui permettra de renforcer les liens avec le Contrat de territoire régional notamment.

Cette composition permettra de mettre en lumière des opportunités, de contribuer à l'intérêt général, d'intégrer les intérêts des différents groupes (qualité de vie, marchés, aménagement du territoire), de contribuer à une cohésion sociale et à la dynamique de transition et développement du territoire.

Fonctionnement du Groupe d'Action Locale : un règlement intérieur sera rédigé et approuvé par le Groupe d'Action Locale (rôle du GAL, désignation du Président, décisions, réunions du comité, renouvellement des membres, compte-rendu de réunions, etc.) ainsi qu'une grille d'évaluation/notation des projets (intégration dans la stratégie, cohésion et échelle territoriale, innovation, impact économique, développement durable, coopération...). Sur les prises de décision du Comité, des quorums seront fixés en fonction des textes définitifs des programmes FEDER et FEADER.

Sur le programme actuel LEADER 2014-2022, le Comité comprend 16 membres du collège public et 20 membres dans le collège privé, qui fonctionnent en binôme titulaire-suppléant. Le Comité délibère valablement lorsque le double quorum suivant est respecté :

1. 50% des membres du Comité ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance,
2. 51% des membres délibérant appartiennent au collège privé.

En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire peut voter.

Un membre du Comité qui est également maître d'ouvrage d'un projet ne peut participer au débat et au vote lorsque l'opération dont il est maître d'ouvrage est présentée. Lors du vote de chaque projet il est demandé s'il y a conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts sont précisés pour chaque décision dans le compte-rendu de la réunion.

### **3. Animation, émergence et accompagnement de projets, ingénierie financière et gestion.**

Les fonctions de communication, d'animation, d'accompagnement sont portées par la Communauté de Communes, via ses élus, ses services, ses groupes de travail, et par les membres du Groupe d'Action Locale.

Animation : une des missions primordiales est le repérage des porteurs de projets et la mise en relation. Les réunions et différents rendez-vous (cf. partie 2. Mobilisation des acteurs locaux p11) sont l'occasion de mobiliser, d'impliquer et mettre en relation les acteurs, de réfléchir, se situer, d'initier des projets via les groupes de travail sur des thèmes ou sur des objectifs.

Cela permet des regroupements autour d'actions ou de projets collectifs, l'intégration de bénéficiaires « isolés » dans des démarches collectives, des formations, etc.

**Accompagnement** : le territoire dispose d'une ingénierie importante aux travers d'élus, de techniciens et de réseaux partenariaux. Les acteurs et les partenaires, privés et publics, trouvent un soutien à la fois opérationnel et technique auprès de la Communautés de Communes. L'ensemble des chargés de mission peuvent repérer des porteurs de projets et se tenir à leur disposition pour soutenir la réalisation, rechercher de partenaires financiers, communiquer, mettre en lien, etc. Du début à la fin de son projet, le Maître d'Ouvrage trouve donc un soutien technique.

Deux cas se présentent :

- soit le porteur de projet est identifié à l'occasion des nombreuses réunions sur le territoire ou il s'adresse aux membres du GAL ou aux chargés de mission de la structure porteuse, qui lui proposent le cas échéant de constituer un dossier et l'orientent vers le service Fonds européens.
- soit le porteur de projet est déjà informé de l'existence des programmes européens (ancien bénéficiaire, via la communication, via les membres du GAL...) et s'adresse directement au service des Fonds européens qui informe et/ou demande l'appui du service thématique compétent.

Dans tous les cas, l'accompagnement sur le terrain des (potentiels) porteurs de projets s'appuie sur la cohésion des équipes et les différentes compétences, avec des formes d'appui appropriées aux particularités des projets et aux problèmes qui surviennent.

#### Les étapes de gestion du projet soutenu

Un entretien rapide ou un descriptif de l'opération est demandé au porteur de projet. Cette étape préalable permet de repérer d'éventuels problèmes : territoire ou porteur de projet inéligible, actions ou dépenses inéligibles ... .

Si nécessaire la demande est orientée vers d'autres partenaires financiers, à l'occasion notamment de revue de projets (CRTE, contrat régional, etc.).

Le dossier est présenté en opportunité aux membres du Groupe d'Action Locale. Un accord de principe est octroyé en fonction de la qualité du projet et de son inscription dans la stratégie de développement local. L'équipe technique Europe de la CDC se tient ensuite à la disposition du porteur de projet pour répondre à toute éventuelle question et l'aider à finaliser sa demande d'aide, en partenariat avec le service instructeur régional.

Après l'instruction de la demande d'aide par la Région et la sélection par le Groupe d'Action Locale de la Haute Saintonge, les bénéficiaires seront suivis dans leur état d'avancement et résultats. Le bénéficiaire aura l'équipe technique Europe de la CDC comme interlocuteur principal, lequel s'appuiera sur l'ensemble des personnes ressources et responsables de service ou chargés de mission de la Communauté des Communes afin de mieux conseiller et orienter le porteur du projet.

Une fois le projet réalisé, le bénéficiaire sera accompagné par la cellule Europe de la CDC pour la réalisation de sa demande de paiement, qui sera instruite par la Direction Europe de la Région et versée par l'Agence de Service et de Paiement directement au bénéficiaire après contrôle.

Pilotage : le pilotage du programme se fera notamment via le nombre, la typologie et les caractéristiques des projets qui remonteront du territoire, via la dynamique de sélection et de consommation de la maquette.

Le programme LEADER actuel 2014-2022, malgré un démarrage lent des programmations de subvention (convention en 2015 et première programmation en 2017) a rapidement repris un bon rythme de consommation et l'ensemble des fonds seront consommés dans les délais requis, comme prévu sur la maquette financière initiale et avec une dotation supplémentaire de 300 000€ (de très légères réorientations ont été faites).

Suivi et évaluation : au niveau des indicateurs de réalisation et de résultat, l'expérience de LEADER a montré qu'ils doivent être renseignés avec prudence. Pour éviter le maximum d'erreurs, l'animateur sera chargé de remplir avec le Maître d'Ouvrage les indicateurs qu'il aura qualifiés avant, ce qui nécessite un suivi en amont et en aval du projet.

Le suivi des opérations se fera donc obligatoirement par une approche qualitative. L'analyse des programmes européens se fera principalement sur la base des comptes rendus d'opération demandés au Maître d'Ouvrage. Afin de faciliter la lecture, un modèle sera présenté aux bénéficiaires. Seront renseignés notamment les objectifs de l'opération, le budget effectivement réalisé, la description de l'action, son caractère innovant, les résultats obtenus et les suites de l'opération.

Après le diagnostic réalisé, les indicateurs d'état des lieux complétés, deux étapes se distinguent dans l'évaluation :

- les évaluations annuelles et à mi-parcours
- l'évaluation finale.

Les objectifs poursuivis par ces évaluations sont différents : les premières visent à recadrer les programmes afin de répondre aux attentes des partenaires, à corriger les défauts éventuels, la seconde fait le point sur l'apport du programme sur le territoire. A ce titre, les cadres d'évaluation des programmes globaux (FEADER, FEDER ...) seront exploités, dès qu'ils seront disponibles.

L'intérêt de l'évaluation est aussi de confronter les modes de travail du GAL et les résultats qui en découlent. La comparaison avec d'autres territoires peut permettre de réaliser un bilan utile, d'autant plus que le travail collaboratif sur un territoire plus large est recherché par le GAL Haute-Saintonge.

Il est proposé de réaliser une première évaluation après environ deux ans de programmation afin de pouvoir modifier les modes d'instruction assez tôt dans le programme si nécessaire, puis une évaluation finale avec d'autres territoires. Cette seconde évaluation étant soumise bien évidemment à la volonté des territoires, cette possibilité reste pour le moment à l'état de proposition. Les évaluations pourront être réalisées par un cabinet extérieur.

**LOCAUX DANS LA STRATEGIE – COMMUNICATION**

Mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie : la mobilisation de différents acteurs à l'occasion de la préparation de la candidature (cf. partie 2 page 11) et les comités de pilotage et technique avec les principaux financeurs seront poursuivis. Les échanges permettront de mobiliser les connaissances, les énergies et ressources de chacun. Pour rappel :

- réunions sur la revitalisation, la mise en œuvre du Schéma de cohérence, l'opération de revitalisation du territoire, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, l'accueil de seniors dans une petite ville, etc.
- réunions du Conseil de développement composé de citoyens impliqués dans la vie locale, sur la mobilité, la forêt, le projet alimentaire territorial, le plan de prévention des déchets (et prochainement sur le cadre de vie, l'industrie-artisanat, le tourisme et l'eau).
- réunions du Contrat Local de Santé
- les conseils communautaires et commissions thématiques
- les réunions spécialisées : des syndicats sur la gestion de l'eau, sur le tourisme, le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, les clubs d'entreprise, etc.
- réunions sur le CRTE avec l'Etat, le Contrat de Territoire avec la Région, etc.

La population sera mobilisée particulièrement lors des réunions de revitalisation mais aussi à travers le Conseil de Développement et le collège privé du Groupe d'action locale.

Communication amont et aval, du GAL et des porteurs de projets

Plusieurs outils de communication seront créés ou mis à jour, en partenariat avec le pôle communication de la CDC, afin de diffuser la stratégie, les fiches actions, des exemples de projets, le fonctionnement des demandes d'aide (site internet, revue 129...).

Le site internet (<https://www.haute-saintonge.org/la-communaute/communaute-de-haute-saintonge>) accueille une rubrique interactive et évolutive dédiée aux fonds européens. Les porteurs de projets pourront y trouver des informations sur la stratégie du GAL, les projets éligibles et tous les renseignements nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention. Une fiche de synthèse des principales opérations financées permettra de communiquer sur les réalisations.

Une information sur tous les axes stratégiques et vers les porteurs de projets susceptibles d'y contribuer et de bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier sera ainsi possible. Le Groupe d'action locale communiquera définitivement sur les aides possibles auprès des porteurs de projets potentiels, puis sur le suivi dans la réalisation, lorsque le conventionnement avec la Région sera fait. Les membres du GAL seront sensibilisés à l'importance de cette communication pour la mise en œuvre du programme et en seront des ambassadeurs.

Les bénéficiaires de fonds européens sont tenus de communiquer sur la contribution de l'Union Européenne à la réalisation de leur opération. Le GAL veillera au respect des règles de publicité.

Afin de faciliter les démarches des maîtres d'ouvrage et d'assurer une homogénéité des supports de communication sur le territoire, le GAL indiquera au porteur de projet, dès le montage de son dossier, le support de communication le plus adéquat à utiliser, ses caractéristiques techniques (dimensions, matériaux...). Le GAL réalisera des supports de communication (plaquettes d'informations pour les communes, flammes, drapeaux, banderoles...) qui pourront être mis à la disposition des maîtres d'ouvrage par exemple lors de manifestations.

Situé au sud de la Charente-Maritime, entre Cognaçais et Bordelais, au contact de trois départements (Gironde, Dordogne, Charente) le territoire de la Haute-Saintonge est composé d'une seule communauté de communes du même nom, très étendue (1760 km<sup>2</sup> soit un quart du Département) et très ancienne car issue d'un Conseil de développement de pays dès 1976.

En 2021 ses 129 communes rurales comptent 68 000 habitants et sont toutes inférieures à 5 000 habitants. Territoire peu dense, il est composé d'une centralité principale Jonzac et de dix à vingt centralités à l'influence également rayonnante sur les communes à proximité.

La Haute Saintonge bénéficie d'infrastructures de **transport** routières et ferroviaires structurantes. L'A10 et la N10 placent le territoire à 40 ou 50 minutes de Saintes, Cognac ou Angoulême et 1h15 de Bordeaux. Sept gares ou haltes ferroviaires sont desservies par TER et celles de Jonzac et Pons par les Intercités Bordeaux – Nantes.

L'attractivité démographique du territoire s'affirme sous l'effet d'un solde **migratoire** largement excédentaire depuis les années 2000.

Si le développement d'une **économie** présentielle, tournée vers les populations résidentes et les touristes est significatif, le tissu économique est néanmoins spécialisé dans des secteurs industriels tels que le bois-papier-imprimerie, la fabrication des machines et équipements, l'agro-alimentaire, les industries extractives. Le poids important de l'agriculture se caractérise par des productions à forte dominante viticole qui relèvent du terroir de l'AOC Cognac. La sylviculture est également très présente sur le territoire alimentant une filière industrielle de sciage/travail et transformation du bois.

La Haute Saintonge possède un ensemble **d'aménités** pour renforcer les attractivités touristiques du territoire : une offre thermique (7<sup>e</sup> position nationale), un patrimoine naturel varié (estuaire, rivières, forêts), un riche patrimoine architectural, gastronomique et viticole, des infrastructures d'itinérance douce, une offre festivalière fournie.

Le territoire est engagé depuis près de 40 ans dans une politique **ambitieuse** de transformation énergétique, avec la production d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse, photovoltaïque) et la volonté d'être énergétiquement autonome en 2050.

## 1- Points essentiels du diagnostic, dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Les dynamiques identifiées dans le territoire sont les suivantes :

- En termes démographique et d'accueil de population, le solde migratoire est positif, la population est quasiment à son niveau de 1968 avec 68 000 habitants. Compte tenu d'une croissance de 1% par an, près de **20 000** habitants supplémentaires sont attendus d'ici 2040 soit 88 000 habitants. Les logements sont peu adaptés au desserrement constaté des ménages et à une population vieillissante, des friches existent, les bourgs sont dans une certaine déprise. Certains services sont insuffisants (santé, mobilité de proximité ...).

~~Au niveau de l'économie, la politique d'accompagnement et de développement des entreprises est très importante, « sans travail, pas d'habitant ! », avec notamment des filières innovantes ou en développement (pépinière des véhicules du futur depuis 2009, déploiement d'une zone d'activités aéronautiques avec l'accueil de nouvelles entreprises internationales, convention avec la CCI pour mieux accompagner les entreprises, augmentation recherchée à 25 000 curistes par la station thermale et des entreprises dynamiques dans différentes filières qui cherchent à recruter). Le taux de chômage est à son plus bas niveau en dix ans.~~

- En termes de **transitions** énergétique et environnementale, la dynamique est bonne. Plusieurs dispositifs contribuent à améliorer la situation : lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (pour réduire la fracture énergétique et disposer de nouveaux logements), d'un Projet Alimentaire Territorial, la poursuite des coopérations et dispositifs de développement des énergies renouvelables (territoire TEPOS, AMI photovoltaïque et stockage d'énergie, etc.), la gestion des bassins hydrauliques par les Syndicats mixtes, la politique de gestion forestière, etc.

## 2- Stratégie retenue par le territoire, les grands enjeux

Les principaux enjeux du territoire sont liés à sa capacité à accueillir 20 000 personnes supplémentaires d'ici 2040 et à offrir un parcours résidentiel répondant aux besoins des publics.

Cela suppose d'avoir des logements diversifiés et rénovés (9500 logements), une offre suffisante d'équipements, de santé, de mobilité tout en maîtrisant fortement l'artificialisation des sols et les ressources énergétiques.

La résorption des friches et des dents creuses, la revitalisation des centres-bourgs sont indispensables.

Sur un territoire de près 180 000 hectares, 500 hectares sont prévus pour le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque), 438 ha pour l'habitat et 162 ha pour l'activité économique.

Partant du postulat que les acteurs ne s'installent et ne restent que si le territoire offre des emplois mais aussi de nombreux services, une diversité culturelle et une qualité environnementale, l'aide à la réalisation des projets répondant à ces critères sera pertinente.

## 3- Les projets qui pourraient y répondre, le plan d'actions prévisionnelles

A ce stade de la candidature en juin 2022, quelques projets, démarches ou idées de projets ont été identifiés, mais les actions et/ou plans de financement ne sont pas déterminés.

Par exemple, sur la protection des ressources (objectif 1 : valoriser la qualité de vie par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement) : projet de valorisation d'une villa gallo-romaine et autoconsommation photovoltaïque, chargé(s) de mission eau-forêt-prévention des déchets, étude sur le potentiel des recycleries du territoire, lancement d'un plan de prévention des déchets, lancement d'un projet alimentaire territorial, lancement d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la Haute Saintonge.

Sur le renforcement de l'attractivité économique et touristique pour un territoire entreprenant et innovant (objectif 2), quelques exemples peuvent être cités : schéma directeur tourisme, aménagement en bord de Charente, étude pour la résorption de friches à vocation économique-artisanale, accompagnement au lancement d'une filière chanvre avec la Région Nouvelle Aquitaine, etc.

Sur la revitalisation du territoire (objectif 3 : renforcer la cohésion des territoires et l'attractivité résidentielle, aménager, animer les espaces) par exemple : chargé(s) de mission développement local, document d'aménagement artisanal et commercial, événements culturels, silver économie, diagnostics, etc.

La stratégie locale de développement reprend les différents axes suivants :

- L'innovation est un axe important dans la mise en œuvre de la stratégie locale. Elle se situe à plusieurs niveaux : économique avec la recherche de nouveaux marchés en accompagnant ou accueillant des entreprises spécialisées dans les technologies ou process du futur (véhicule de course automobile électrique, avion de demain, hydrogène), chanvre (pour le bâtiment, l'alimentation, l'agriculture) , dans la façon de travail (accompagnement du télétravail, de lieux partagés ...)
- La coopération, de nouvelles méthodes émergent en termes d'aménagement de territoire avec une déclinaison par espaces de vie et non plus à l'échelle plus large de l'EPCI. Devant le constat commun d'une perte de vitalité des communes, il est nécessaire de travailler ensemble, de partager des expériences et co-construire pour redonner vie aux centres-bourgs. La participation du Conseil de développement est également une innovation dans le processus et permet une implication plus forte des habitants.
- La coopération avec les autres territoires et acteurs de Nouvelle Aquitaine est ancienne et se poursuivra pour enrichir les projets locaux et réaliser des projets exigeant une échelle d'intervention plus large.

#### 5- Maquette financière des fonds européens

La stratégie locale de développement, soutenue par les fonds européens, vise à accueillir des populations supplémentaires tout en préservant ces ressources et aménités.

La maquette financière proposée traduit ces ambitions :

- 50% seront alloués à la revitalisation dont une partie pour les aménagements, l'accès aux services et une partie pour l'animation et la culture, composantes majeures de l'économie car la population ne reste que si elle trouve les services dont elle a besoin aujourd'hui et demain
- 25% de l'enveloppe seront alloués à la sobriété et transition énergétique et écologique, avec des projets sur la mobilité et la forêt durables, sur la sensibilisation et l'aide à la prise de décision (études énergétiques, travail avec les réseaux d'entrepreneurs, accueil d'entreprises innovantes, etc.)
- 13% seront alloués au développement économique et surtout touristique, car le territoire doit continuer à être très actif et à poursuivre son action, à travers la communication, l'animation, la protection et valorisation de ses ressources naturelles et de son bâti historique.
- 2% seront alloués à la coopération qui représente un grand nombre de partenariats avec d'autres territoires limitrophes mais sans nécessité systématique de financement européen
- 9 % pour l'animation – gestion des fonds européens, le choix étant fait de privilégier les aides aux projets et de s'appuyer sur l'ingénierie et les partenariats déjà existants sur le territoire.

#### 6- Les moyens pour une bonne mise en œuvre et le respect des échéances

L'animation et la communication (9% de l'enveloppe) seront réalisées, sous couvert du Président du Groupe d'Action locale et des Vice-Présidents, avec les moyens propres de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (Directeur Général des Services et Directrice Adjointe, une chargée de mission à temps plein, des directeurs/responsables de service et chargés de mission partiellement) et les ressources internes et externes du Groupe d'Action Locale (réseau important de partenaires dans les différentes thématiques : revitalisation/OPAH, énergies renouvelable, tourisme, mobilité, santé ...). La mise en place des actions se fera assez rapidement afin d'impulser une forte dynamique et de profiter de toute la programmation pour diffuser et capitaliser les bonnes pratiques.